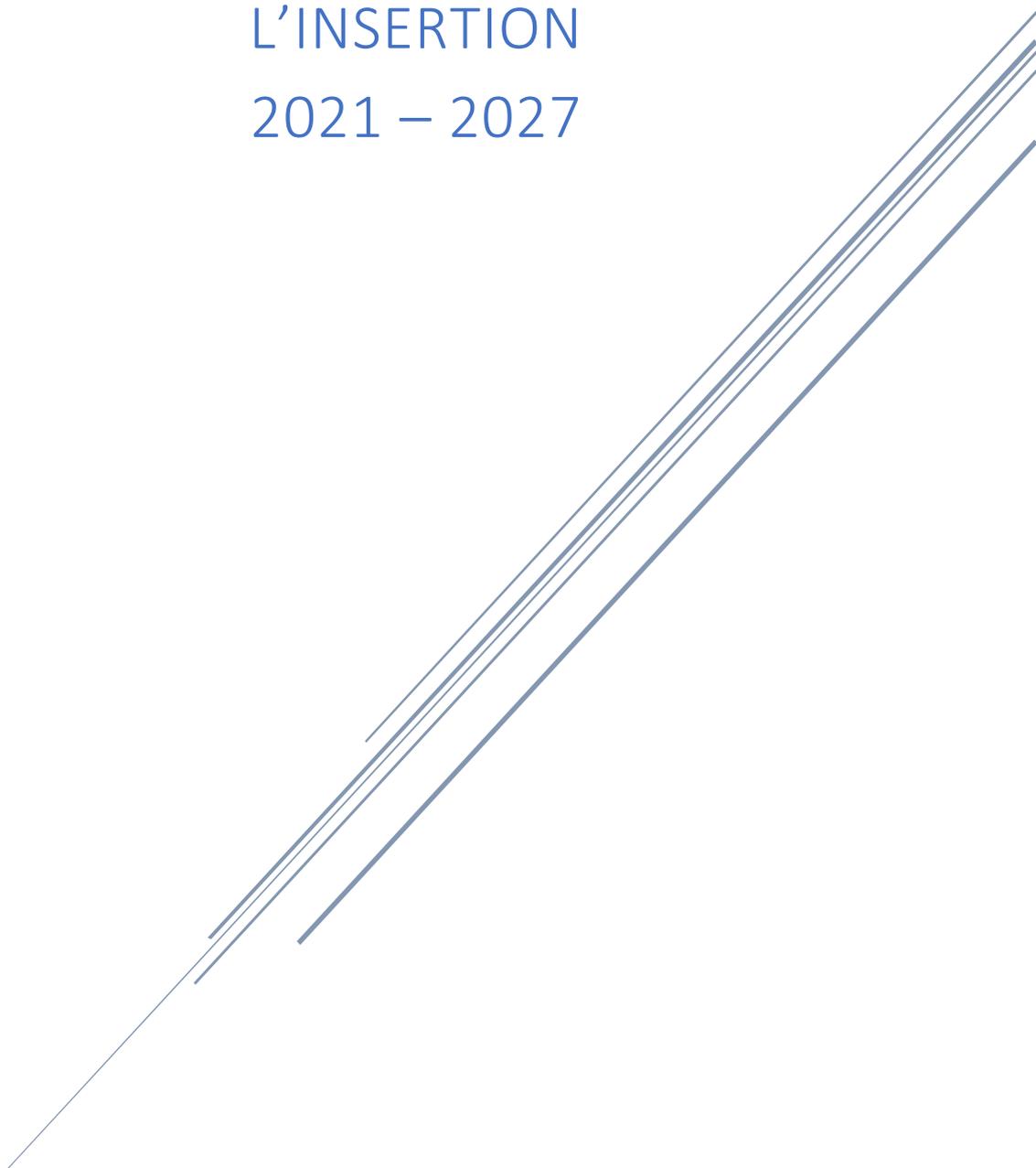


PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE
L'INSERTION
2021 – 2027



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE DES ALPES-MARITIMES	4
Spécificité de l'économie des Alpes-Maritimes en 2019 :	5
Une légère baisse du chômage en 2019, mais une crise qui affaiblit le département.....	7
Indicateurs de conjoncture économique :	9
Les difficultés de logement : une caractéristique locale	11
L'impact du Covid-19 sur une paupérisation déjà très forte accompagnée d'inégalités :	14
Les allocataires des minimas sociaux :	15
Le Revenu de Solidarité Active :	16
Le RSA en France :	17
Le RSA dans les Alpes-Maritimes	18
Le Plan Emploi Insertion 06	21
Stratégie départementale	1
Focus.....	Erreur ! Signet non défini.

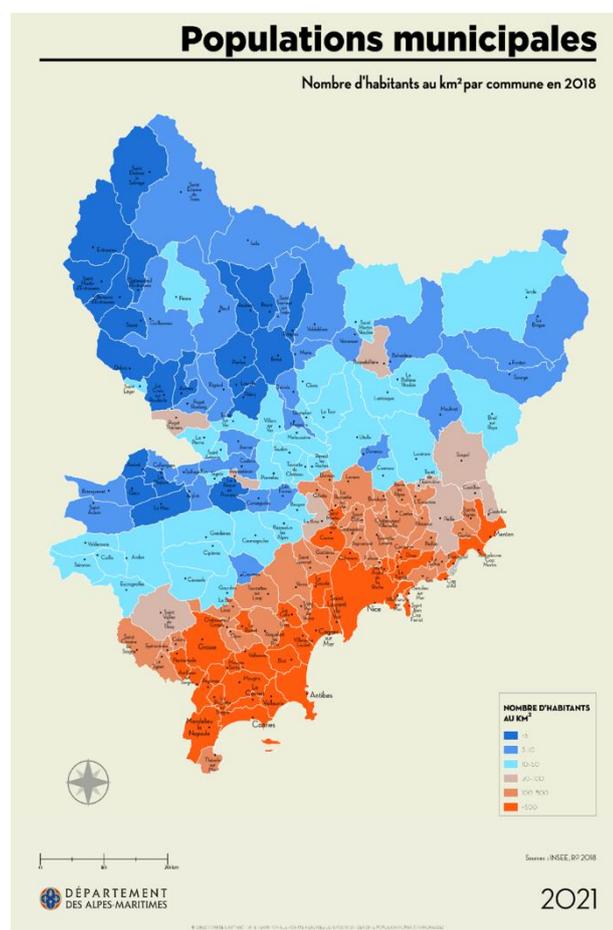
Les Alpes-Maritimes c'est :

- 1 097 496 habitants
- Une superficie de 4299 km²
- 520 415 ménages fiscaux
- Une densité de 252 habitants au km²

Une démographie inégalement répartie

Le territoire des Alpes-Maritimes est très **contrasté**. En effet, la dénivellation atteint plus de 3 000 mètres entre les massifs du Mercantour et de l'Argentera au nord et le littoral de la Côte d'Azur. Les plus grandes agglomérations situées sur le littoral, telles que la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), les Communautés d'agglomération de Sophia Antipolis (CASA), Cannes - Pays de Lérins (CAPL), Pays de Grasse (CAPG), et Riviera Française (CARF), concentrent 98,6 % de la population du département. Cela en fait le 20ème département le plus peuplé de France.

La ville de Nice, 5ème commune la plus peuplée de France avec environ 350 000 habitants, concentre à elle seule un tiers de la population du département. En outre, c'est la seule ville du département ayant plus de 100 000 habitants. Les 10 communes les plus peuplées (Nice, Antibes, Cannes, Grasse, Cagnes-sur-Mer, Le Cannet, Saint-Laurent-du-Var, Menton, Vallauris, Mandelieu-la-Napoule) se situent sur la bande littorale, de Menton à Mandelieu la Napoule. Elles regroupent à elles-seules 70 % des habitants du département dans une **zone urbaine quasiment ininterrompue**. La **croissance démographique** des Alpes- Maritimes progresse en moyenne de 0,4 % sur la période 2012 - 2017. La dynamique démographique repose essentiellement sur un solde naturel et migratoire. Du fait de sa population vieillissante et de fait, de l'augmentation des décès depuis une quinzaine d'année, la croissance démographique peine à se développer davantage. Entre 2011 et 2020, on constate une augmentation de 1,7% des décès. La forte pression foncière est également un frein à une croissance démographique du fait de la prépondérance des résidences secondaires et des prix particulièrement élevés dans le secteur de l'immobilier qui rendent difficile l'installation des jeunes actifs dans le département.

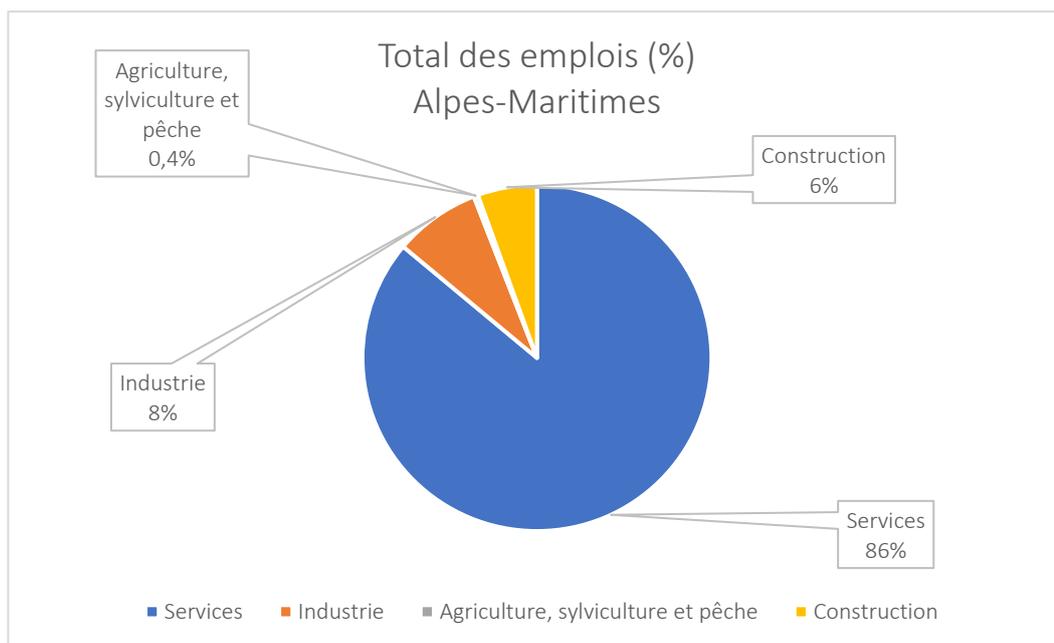


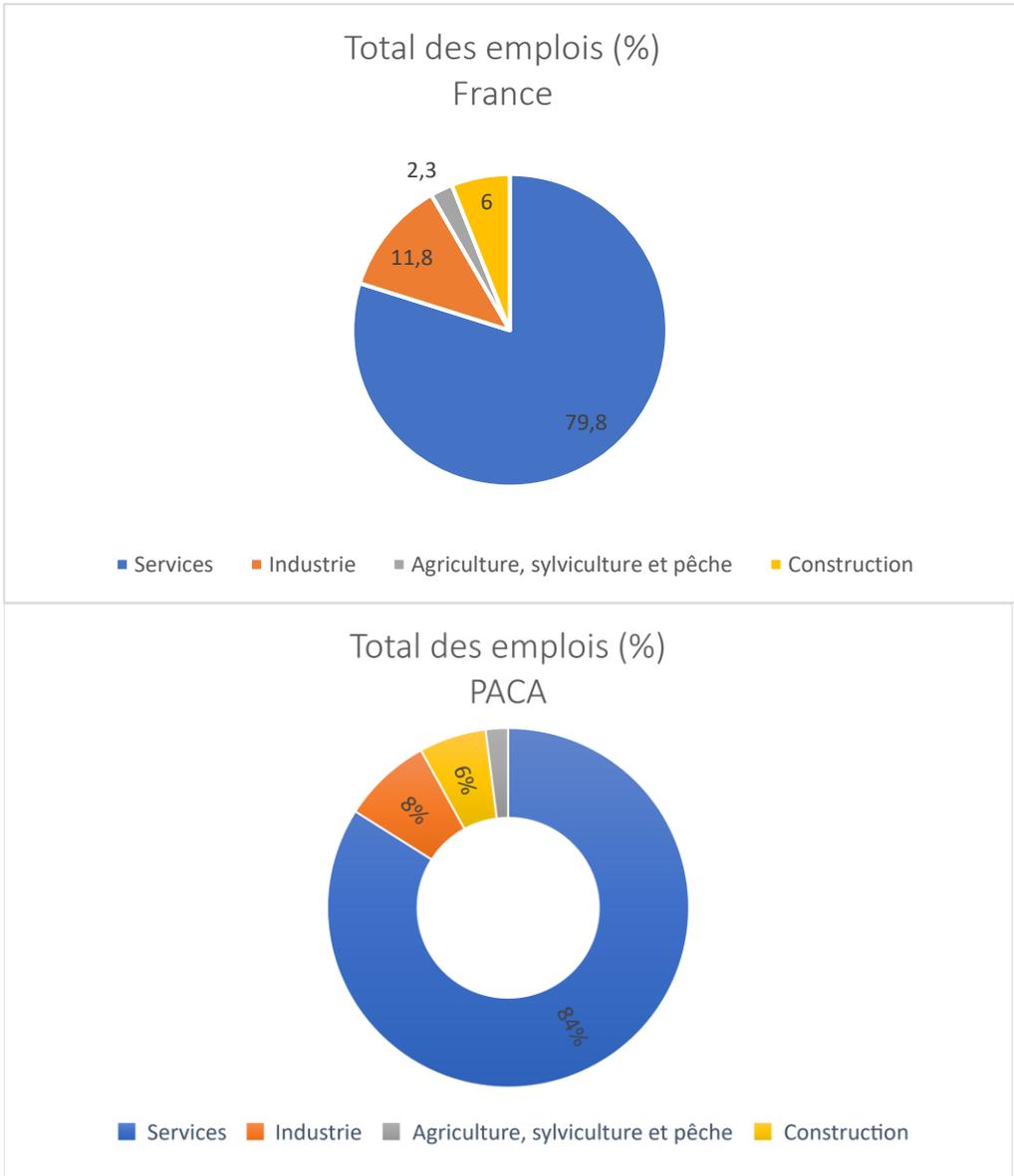
Brève analyse de l'emploi des Alpes-Maritimes :

- La spécificité du département réside dans la prépondérance du **secteur des services (86,1%)** avec une augmentation de 1,3% entre 2017 et 2018 : 3,4 points de plus au-dessus de la moyenne régionale (82,7%) et 9 points de plus que la moyenne nationale (77,1%).
- **L'industrie** reste faiblement développée (7%) avec un écart, à l'échelle régional, de 1 point (8%) ainsi qu'un écart de 4,4 points par rapport à l'échelle national (11,8%).
- La part de **l'agriculture**, est très faible et reste stable (0,4% depuis 2017) : 3 fois plus faible qu'au niveau régional (1,5%) et 5 fois plus faible qu'au niveau national (2,3%).

L'économie dans le 06 c'est :

- 13 millions de touristes
- PIB de 166 milliards d'euros
- 398 800 emplois
- Dominance du secteur des services





Le tourisme occupe une part essentielle de l'économie de la région et tout particulièrement du département. Avec ses 633 établissements hôteliers, représentant plus de 30% des établissements de la région PACA (2111 établissements hôteliers), les Alpes-Maritimes se positionnent à la deuxième place des zones touristiques à l'échelle nationale. La région PACA concentre à elle-seule plus de 10% du parc hôtelier français et bénéficie du tourisme national, européen et davantage international durant la période estivale.

UN RETOUR DE CROISSANCE CONTRAIRE PAR LA CRISE SANITAIRE

I. UNE BAISSÉ DU TAUX DE CHOMAGE CONSTATEE DEPUIS 2019 :

- Taux de chômage

Taux de chômage par sexe et âge, en 2019 (données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	10,3	7,9	8,9	10,1	9,4	11,0	9,7	8,2
Hommes	10,3	8,0	8,9	10,2	9,3	10,8	9,7	8,2
Femmes	10,3	7,8	8,8	9,9	9,5	11,3	9,7	8,1
Âgés de 15 à 24 ans	23,5	18,2	19,1	21,5	22,9	25,4	21,7	19,0
Âgés de 25 à 49 ans	9,4	7,6	8,3	9,4	8,4	10,2	9,0	7,5
Âgés de 50 ans ou plus	8,2	5,7	7,2	7,6	7,2	8,1	7,4	6,1

Évolution des taux de chômage par sexe et âge, entre 2018 et 2019 (données CVS, en point)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	-0,6	-0,5	-0,6	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,5
Hommes	-0,5	-0,3	-0,7	-0,8	-0,6	-0,5	-0,7	-0,5
Femmes	-0,7	-0,7	-0,7	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7	-0,6
Âgés de 15 à 24 ans	-0,9	-1,2	-1,1	-1,3	-1,4	-1,4	-1,3	-1,1
Âgés de 25 à 49 ans	-0,9	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9	-0,8	-0,9	-0,6
Âgés de 50 ans ou plus	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	-0,1	0,0

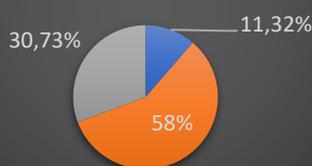
¹ En 2019, le taux de chômage en région PACA se situait à 9.7%, légèrement au-dessus de la moyenne nationale (8,2%). Néanmoins, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans les

Alpes-Maritimes reste en dessous de la moyenne régionale, en comparaison des autres départements, à l'exception des Hautes-Alpes (7,9%). Le taux de chômage reste le plus important, tout territoire

confondu, chez les jeunes de 15 à 24 ans avec des taux allant jusqu'à 21% en région PACA et 19,1% dans les Alpes-Maritimes. A noter, que celui-ci a baissé de -1,1 points entre 2018 et 2019 dans le département.

En 2017, le nombre de demandeurs d'emploi inscrit à Pôle emploi avait passé la barre des 70 000 (plus de 76 000 demandeurs d'emploi catégorie A au 1^{er} trimestre 2017). Une baisse notable de 1% est observée à partir de 2018 en région PACA. Cette évolution est davantage visible pour les catégories A avec une baisse régionale de -3,2% et une baisse départementale de -3,4%. Au

Répartition des demandeurs d'emplois de catégorie A - 4^{ème} trimestres 2019



■ Moins de 25 ans ■ Entre 25 et 49 ans
■ 50 ans et plus ■

¹ Direccte PACA, « les chiffres clés : marché du travail », édition 2020.

niveau régional, le taux de chômage reste préoccupant concentrant 9% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en France métropolitaine. Au 4^{ème} trimestre 2019, Pôle emploi enregistre 65 240 demandeurs d'emplois de catégorie A soit une baisse de 0,6% en quelques mois.

Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi par catégorie, en moyenne sur l'année 2019 (données CVS-CJQ, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
A	54,9	47,0	58,5	58,5	55,2	55,4	57,1	54,4
B	12,4	14,1	11,4	11,2	11,5	11,7	11,5	12,0
C	23,4	28,9	19,0	20,0	20,7	22,9	20,6	23,2
D	4,4	5,2	4,2	4,6	4,8	4,3	4,5	4,7
E	4,9	4,9	6,9	5,7	7,8	5,8	6,3	5,7
A, B, C, D, E	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
A, B, C	90,7	89,9	88,9	89,8	87,4	89,9	89,2	89,6
B, C	35,8	42,9	30,4	31,2	32,2	34,6	32,1	35,2

A cette même période, le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues (A, B, C) atteint tout de même les 99 790, soit à peine moins que la période d'août 2016 où le cap des 100 000 demandeurs avait été franchi.

II. UNE ECONOMIE MARQUEE PAR LA CRISE SANITAIRE

Du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19 en France, les Alpes Maritimes ont connu une nouvelle envolée du taux de chômage. Les mesures gouvernementales de chômage partiel ont permis le maintien de milliers d'emplois. Cependant le tissu économique maralpinois fondé sur le tourisme et les services annexes a connu une nouvelle vague de chômage notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration (HCR – Hôtel – Café – Restaurant) ou encore du commerce. La répartition des demandeurs d'emploi de catégorie A, a elle aussi muté avec une forte augmentation de la tranche des moins de 25 ans, particulièrement impactée par la crise.

Evolutions sur un an des demandeurs d'emploi en fin de mois (catégories A, B, C)² – les effets de la crise sanitaire

	Effectifs			Evolutions (%)	
	1 ^{er} trimestre 2020	4 ^{ème} trimestre 2020	1 ^{er} trimestre 2021	Sur un trimestre	Sur une année

² Chiffres de Pôle Emploi-Dares – Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi dans les Alpes-Maritimes au premier trimestre 2021

Moins de 25 ans	10 420	11 640	11 540	-0,9%	+10,7%
Entre 25 et 49 ans	59 700	63 530	63 190	-0,5%	+5,8%
Plus de 50 ans	30 170	31 750	31 860	+0,3%	+5,6%

Entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 4^{ème} trimestre 2020, le département des Alpes Maritimes subit une augmentation de près de 10,7% sur les demandeurs d'emplois (catégorie A, B, C) chez les moins de 25 ans. Les 25-49 ans, atteignent les 5,8 % d'augmentation sur cette même période, presque similaire à la tranche des plus de 50 ans avec une augmentation de 5,6%.

INDICATEURS DE CONJONCTURE ECONOMIQUE :

Les confinements et les pénuries ou surcoûts de matériaux liés à la crise sanitaire ont causé une importante baisse des chiffres d'affaires dans les secteurs des services et de la construction. Néanmoins le secteur de la construction a continué à recruter ce qui lui a permis de rattraper les retards liés à la crise.

Les chiffres clés (du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020)³

On constate un net recul de l'emploi salarié dans les différents secteurs économiques des Alpes-Maritimes.

Secteurs d'activités	Evolution chiffre d'affaires (CA)	Evolution emploi
Industrie	-3%	0%
Construction	-19%	2%
Commerces	-6,5%	-2%
Services	-30,5%	-4%

EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE PAR EPCI⁴

³ CCI Nice Côte-d'Azur, Tableau de bord de l'emploi dans les Alpes-Maritimes, 4^{ème} trimestre 2020

⁴ Ibid.

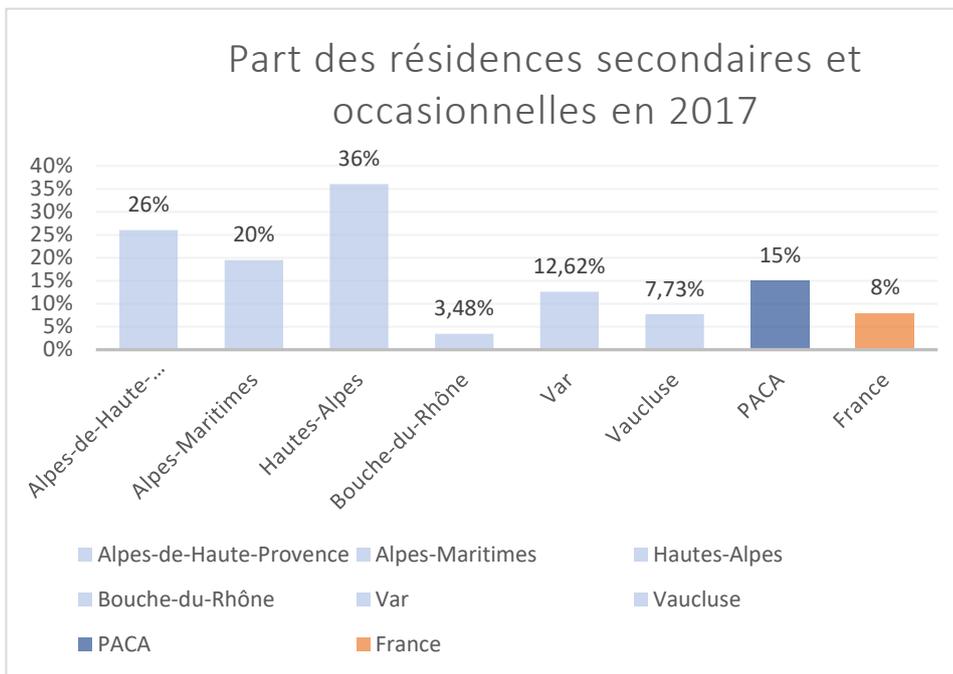
	Métropole Nice Côte d'Azur	CA du Pays de Grasse	CA Cannes Pays de Lérins	CA de Sophia Antipolis	CA de la Riviera Française	CC du Pays du Paillons	CC Alpes d'Azur
Emploi salarié T4 2019	149 740	21 763	48 127	64 708	9177	3557	1145
Emploi salarié T4 2020	146 740	21 801	45 432	63 481	9119	3504	1069
Evolution	-1,9%	+0,2%	-6%	-2%	-0,6%	-1%	-7%

L'impact du deuxième confinement varie selon les secteurs d'activités. Le secteur d'activité HCR (Hôtels, Cafés, Restaurants) est le secteur économique le plus impacté par la crise sanitaire dans tous les EPCI. C'est le cas pour la Métropole Nice Côte d'Azur, alors que le secteur de la construction connaît une augmentation de 3,6%. Dans la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, il n'y a pas de perte massive d'emploi du fait de la prépondérance de la construction qui connaît une augmentation de l'emploi salarié de 1,1%, des services de 0,6% et des commerces de 1%. Dans la Communauté d'agglomération de Cannes-Pays de Lérins, tous les secteurs économiques hormis la construction connaissent une forte baisse de l'emploi salarié. Dans la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, le secteur de la construction reste stable alors que les autres secteurs comme les services hors HCR perdent 1,6% des emplois salariés et 1,3% pour l'industrie. Au sein de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française, la construction et l'industrie compensent les pertes des secteurs du commerce et des services. Pour la construction et l'industrie, on constate une hausse respective de 10,4% et de 3,6% sur une année.

Variation trimestrielle 3T2020/4T2020 (en %)			
Secteur d'activité	CDI	CDD de plus d'un mois	CDD de moins d'un mois
Construction	- 13 %	3 %	5 %
Industrie	- 5 %	- 9 %	4 %
Commerce	- 17 %	- 15 %	- 2 %
Services	- 32 %	- 31 %	- 31 %

Variation annuelle 4T2019/4T2020 (en %)			
Secteur d'activité	CDI	CDD de plus d'un mois	CDD de moins d'un mois
Construction	-5 %	7 %	- 8 %
Industrie	-4 %	- 6 %	- 31 %
Commerce	-28 %	- 19 %	- 18 %
Services	-43 %	- 31 %	- 56 %

On constate une baisse importante du nombre de Contrats à Durée Indéterminée au profit de contrats permettant de faire varier la masse salariale en fonction de la reprise économique. Les Contrats à Durée Déterminée sont privilégiés au moment de la crise où le maintien des contrats déjà existants est une



priorité. Si l'emploi redémarre, il est donc plus précaire qu'avant notamment par la nature des contrats de travail proposés.

LES DIFFICULTES DE LOGEMENT : UNE CARACTERISTIQUE LOCALE

Taux d'effort : *Le taux d'effort représente la part de budget que les ménages consacrent au paiement de leur loyer et de leurs charges (ou du remboursement de leur prêt concernant les accédants à la propriété). Il est qualifié de net, lorsque le coût du logement est minoré du montant de l'aide au logement perçue. Il est qualifié de brut lorsqu'il est calculé avant prise en compte de cette aide. Ce taux d'effort n'intègre pas les autres dépenses pouvant être associées au logement – taxe d'habitation ou d'éventuels travaux.⁵*

Part des différentes formes de résidences en 2018 :

Le département des Alpes-Maritimes est le 8^{ème} département le plus cher de France avec l'Île-de-France et les Hauts-de-Seine en haut du classement sur le plan de l'immobilier (avec 3103 euros/m² en

⁵ Définition INSEE

moyenne pour l'achat d'un appartement en 2018). La forte attractivité des Alpes-Maritimes, a pour conséquence un taux de résidence secondaire plus important que la moyenne nationale. A noter que le taux de résidence principale tend à légèrement baisser depuis 2008 au profit d'une augmentation des résidences secondaires ou des logements occasionnels. La région PACA est la deuxième région possédant le plus de résidences secondaires ou de logements occasionnels (471 000 logements) après l'Occitanie (501 000 logements).

De plus, le département des Alpes-Maritimes est le 5^{ème} département métropolitain le plus concerné par la sur-occupation⁶ de logement. 17,8% de la population maralpaine vit ainsi dans un logement inapproprié à sa composition familiale (9m2 par habitant) contre une moyenne nationale de 8,2%. La grande majorité de ces logements suroccupés du département sont situés dans les quartiers prioritaires.⁷

Poids des dépenses de logement dans les revenus des foyers allocataires⁸

Reste à vivre : Parmi les foyers allocataires du RSA de la Caf des Alpes-Maritimes bénéficiaires d'une aide au logement et habitant dans le parc privé libre en décembre 2020, 50% ont un reste à vivre inférieur à 363,4 euros par mois et par unité de consommation, et pour 10% d'entre eux, ce reste à vivre ne dépasse pas les 148,20 euros. Quant à la répartition de la population par rapport au taux de pauvreté, on constate que ce phénomène touche plus largement les moins de 30 ans avec un taux de pauvreté qui s'élève à 22%, alors que le taux de pauvreté dans les Alpes-Maritimes se chiffre à 16%. Cette disparité est d'autant plus flagrante que ce taux est bien plus bas chez les 50 – 59 ans (16%) ou encore chez les plus de 75 ans (12%).

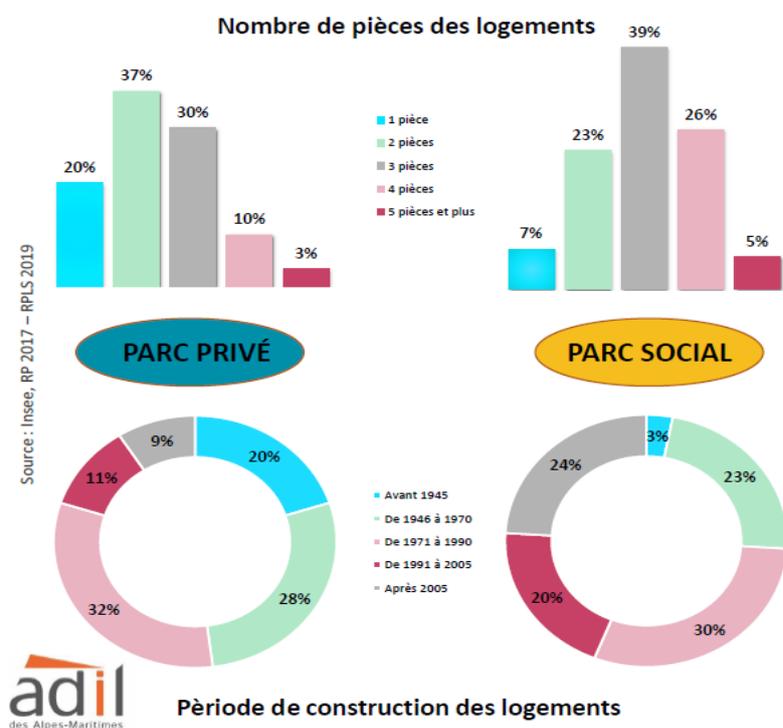
Les ménages maralpins selon le statut d'occupation de leur résidence principale⁹ :

⁶ Définition INSEE : Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ; sinon, une pièce par enfant. L'indicateur n'est calculé que pour les résidences principales des ménages de deux personnes ou plus.

⁷ Insee

⁸ Ces indicateurs ne sont calculés que pour les foyers allocataires bénéficiant d'une aide au logement (parc locatif ou accession). Le parc public est constitué du parc social et du parc privé conventionné. À l'inverse, le parc privé se compose du parc privé libre.

⁹ Données issues du rapport de l'ADIL, « le poids du logement dans les budgets des locataires Maralpins », octobre 2021.

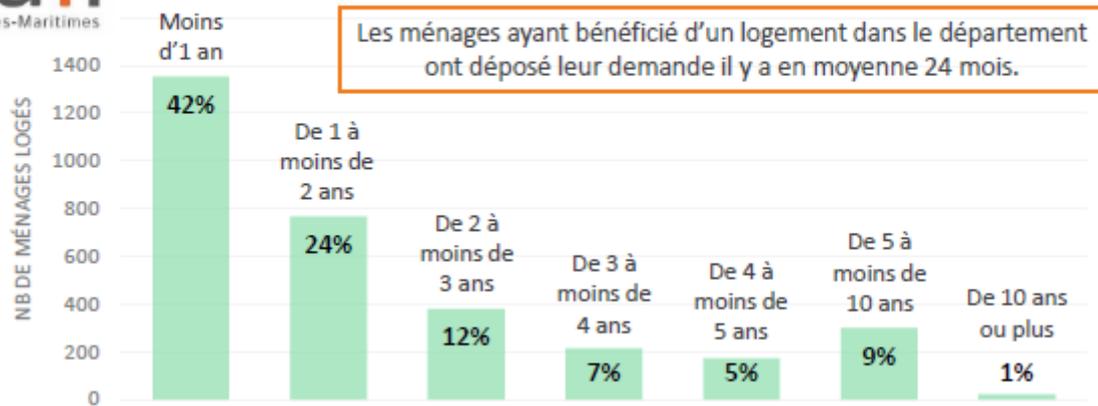


- 55% des maralpains sont propriétaires
- 5% sont locataires d'un logement meublé
- 4% sont logés gratuitement
- 36% qui sont locataires d'un logement vide, et parmi ces locataires, 27% sont dans le parc privé et 9% dans le parc social

Les logements du parc privé sont plus petits que ceux du parc social, notamment sur la part des logements une pièce qui compose 20% du parc privé, contre 7% du parc social. A contrario, la part de quatre pièces dans le parc privé s'élève à 11% contre 26% dans le parc social. Le parc social étant plus récent que le parc privé, les mutations et conditions soumises aux caractéristiques des logements dits décents, sont mieux appliquées. La majorité des constructions qui composent le parc social ont été construites entre 1946 et aujourd'hui. Seul 3% des constructions réalisées avant 1945 composent le parc social, contre 20% dans le parc privé. Le parc est particulièrement sollicité, ce qui de fait, génère un ratio entre le nombre de demandes et les attributions de ce type de logement assez bas. Ce ratio s'élève à 10% de taux de succès c'est-à-dire que pour 31 226 demandes en 2019, seuls 3250 logements sociaux sont attribués. Fin 2019, on observe une augmentation des demandes entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 qui se chiffre à 962 demandes supplémentaires.

La durée entre le dépôt de dossier d'une demande de logement social et l'attribution est en moyenne de 3 ans en 2019.

78% des attributaires (2019) ont fait leur demande il y a moins de 3 ans



Concernant la typologie des demandeurs de logements sociaux, on observe que :

- 27% des ménages sont composés de couples avec enfants ;
- 30% sont des familles monoparentales ;
- 35% sont célibataires ;
- 8% sont des couples sans enfants.

LA COVID-19 ET SES IMPACTS SUR UNE PAUPERISATION DEJA TRES FORTE :

La dégradation du marché de l'emploi a eu pour conséquence une augmentation de la précarité dans le département et a creusé l'écart entre les foyers les plus aisés et les plus pauvres. Un des indicateurs de la pauvreté est le **taux de bas revenu**. Ce dernier est utilisé par les Caisses d'allocations familiales (CAF). Il mesure la part des allocataires de la branche Famille vivant dans des foyers dont le revenu par unité de consommation (UC) avant impôt est inférieur à 60 % du revenu médian, en excluant les étudiants ainsi que les individus de plus de 65 ans. En 2019, la part des personnes vivants dans un foyer à bas revenus sur l'ensemble des moins de 65 ans est de 21% dans la région PACA et de 18,3% dans les Alpes-Maritimes.

Le taux de pauvreté permet de mesurer la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé **seuil de pauvreté** (exprimé en euros) qui est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

La crise sanitaire a généré une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA. Elle se traduit par l'augmentation du chômage dans un premier temps et doit être contextualisée par la fragilité d'un territoire déjà empreint par les inégalités de revenus renforcée par la crise. En 2017, dans la région PACA, **17% des ménages vivaient avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté contre 14% à l'échelle nationale. Le revenu médian** en 2017 était de 1733 euros contre 1759 euros à l'échelle nationale. Au cours du 1^{er} trimestre 2021, plus de 74 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté à Nice.¹⁰ Le taux de pauvreté atteindrait les 21% sur la métropole, bien au-dessus de la moyenne départementale, régionale et nationale.

LES ALLOCATAIRES DES MINIMAS SOCIAUX :

Alors que le taux de pauvreté et par conséquent le nombre d'allocataires diminuait depuis 2016, la crise sanitaire a mis à mal les résultats de l'ensemble des politiques d'insertion. La crise sanitaire a généré une augmentation de plus de 21% de bénéficiaires de minimas sociaux dans les Alpes-Maritimes contre 7,5% à l'échelle de la région PACA.

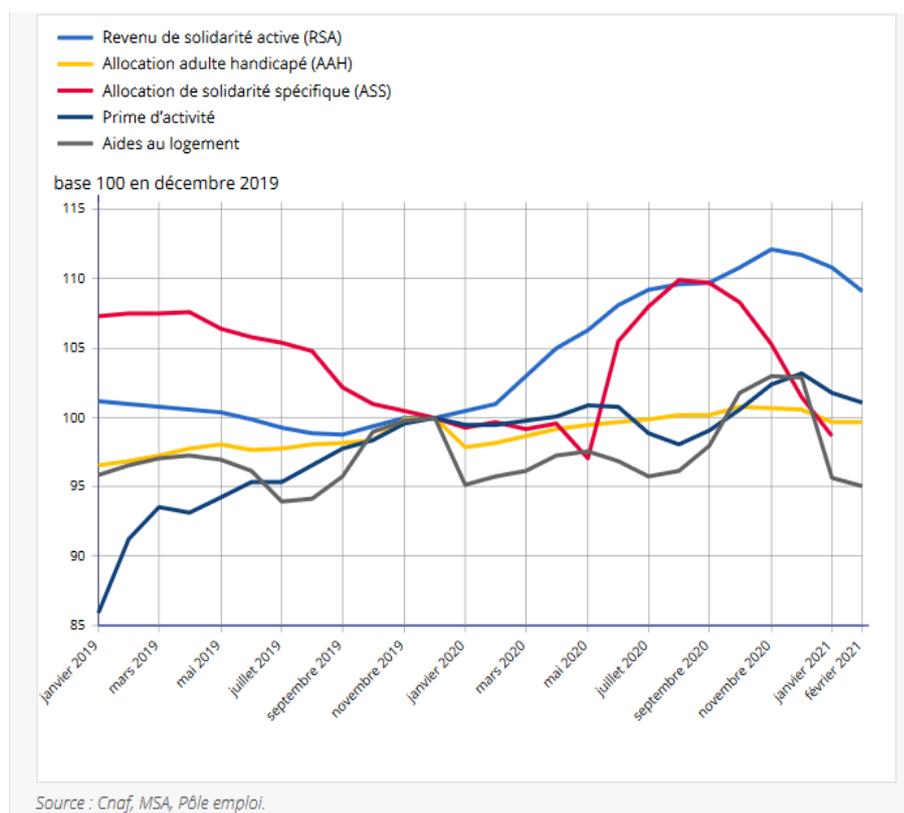
L'augmentation des aides versées par la CAF se traduit comme suit¹¹ :

- **1 333 750 541 euros versés en 2020** pour toutes les aides de la CAF des Alpes-Maritimes confondues, soit une **augmentation de 5% par rapport à 2019** ;
- **1,2 milliards d'euros** versés au titre des prestations légales, soit une augmentation de plus de **6% par rapport à 2019** ;
- **110 millions d'euros** versées au titre de l'action sociale, soit **moins 5 % par rapport à 2019** (actions sur le logement, la famille et la santé)

¹⁰ Observatoire des inégalités

¹¹ CAF des Alpes-Maritimes – chiffres clés 2020

¹¹ Insee, « Bilan économique 2020 - Provence-Alpes-Côte d'Azur, L'économie régionale particulièrement touchée par la crise, un choc amorti sur l'emploi », 08/07/2021.



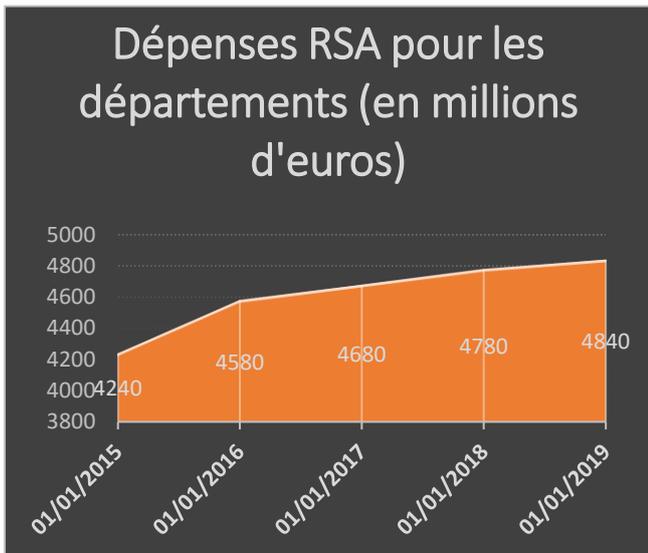
En région PACA, alors que la plupart des minima sociaux connaissent une baisse progressive dans leurs versements et attributions, des pics sont constatés au moment des deux premiers confinements (cf. Graphique). Le nombre de bénéficiaires de la Prime d'activité, liée aux bas salaires, s'accroît de plus de 3,9% soit 14 000 foyers supplémentaires. La prime d'activité dépend principalement de l'emploi salarié. Directement liée à la perte de ressources, l'allocation RSA est celle qui a cru de la manière la plus rapide et la plus durable dès le mois de mars 2020.

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE :

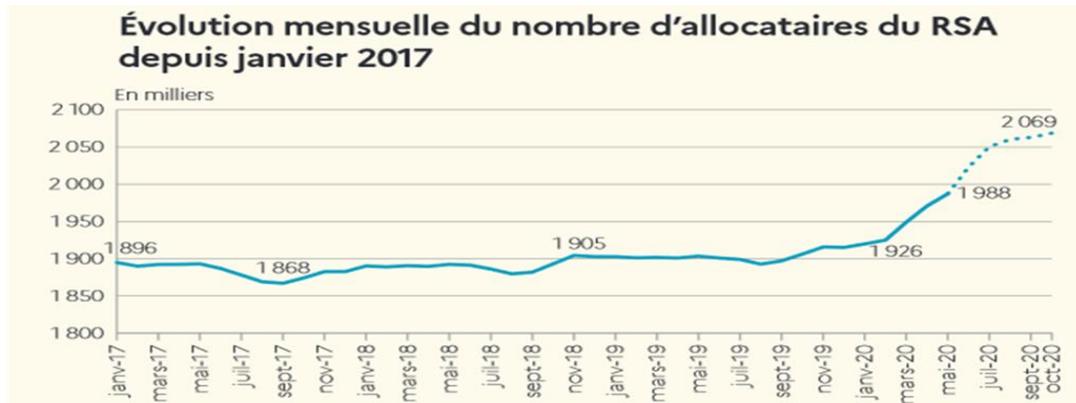
Le RSA est un dispositif inscrit dans la loi du 1^{er} décembre 2008, intégrée au code de l'action sociale et des familles, dont le montant et les modalités d'attribution sont définies par décrets. Compétence transférée au Département elle constitue l'une des plus importantes dépenses obligatoires. Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a eu pour effet d'augmenter le montant de l'allocation RSA de 10 % en plus de l'inflation. Le RSA augmente tous les ans le 1^{er} avril en fonction de l'inflation.

LE RSA EN FRANCE :

Entre 2017 et 2019, le nombre d'allocataires du RSA était plus ou moins stable en oscillant entre 1,87 et 1,93 millions de bénéficiaires et avec un taux de croissance compris entre -0,2% et 1,3%. Depuis le début de la crise sanitaire, ce nombre a fortement augmenté pour atteindre fin octobre 2020 plus de 2,1 millions d'allocataires du RSA

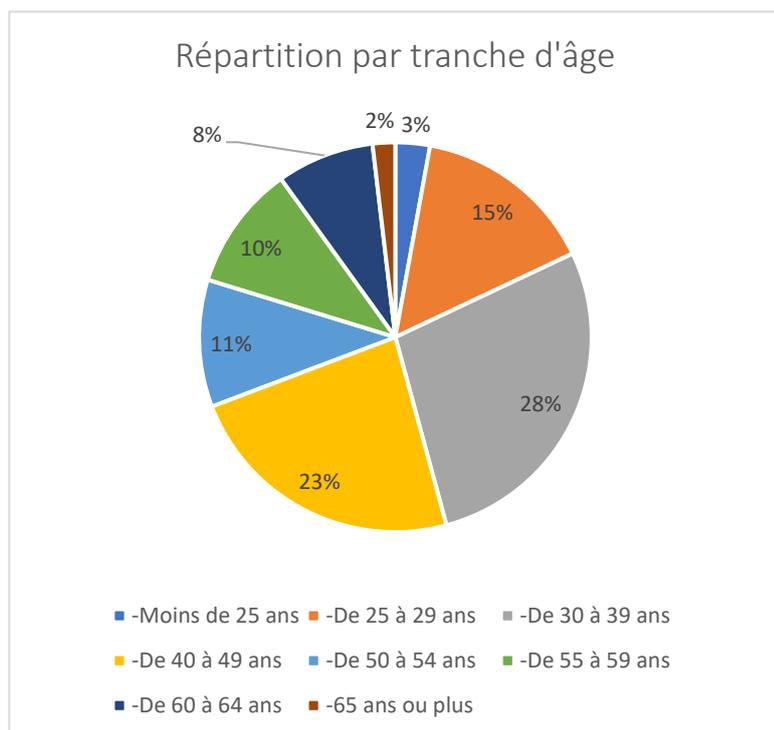


Le reste à charge pour les départements avait atteint en 2016 près de 4 milliards d'euros. Ce chiffre continue d'augmenter légèrement d'augmenter jusqu'en 2019. Du fait de la crise sanitaire et de l'augmentation du nombre de bénéficiaire, la dépense globale a augmenté de plus de 10%.



LE RSA DANS LES ALPES-MARITIMES

Dans le département, les bénéficiaires du RSA se répartissent ainsi :

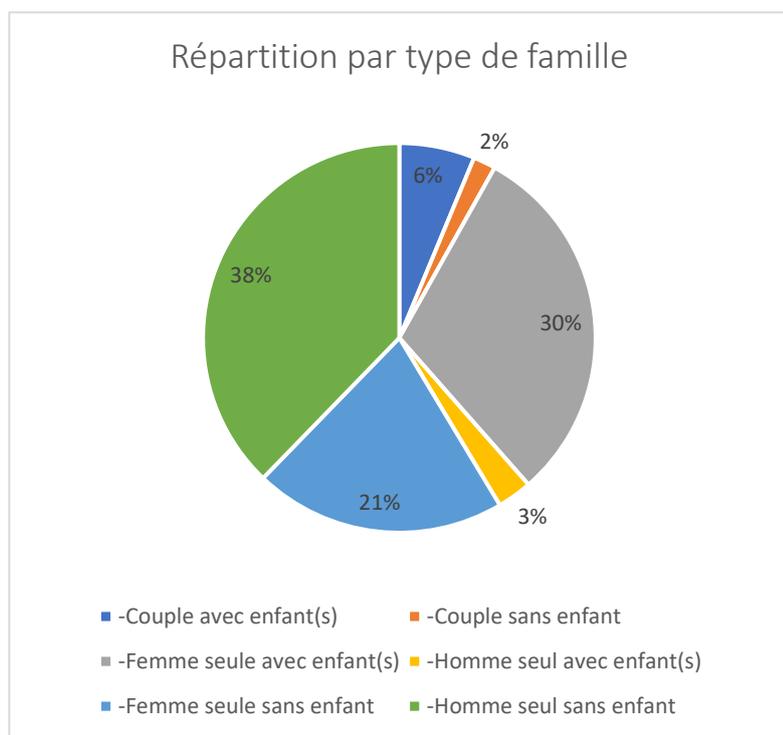


12

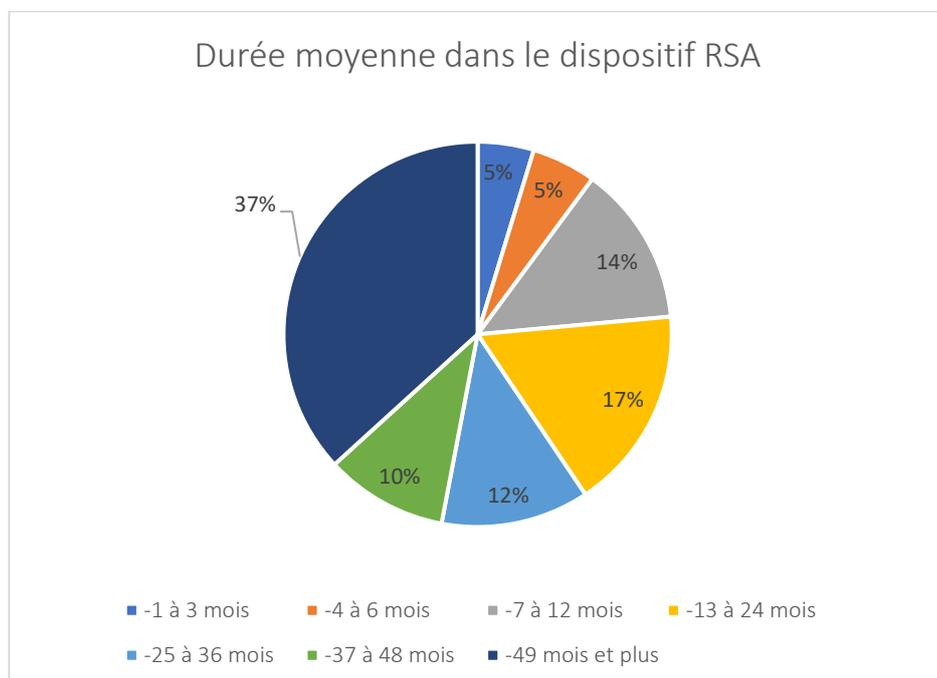
Les parts les plus faibles des bénéficiaires du RSA sont représentées par les moins de 25 ans qui ne représentent que 3% des bénéficiaires et les plus de 65 ans qui représentent 2%. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 30 – 39 ans avec une part qui s'élève à 28%, ainsi que les 40 – 49 ans (23%).

¹² Caf – données ELISA – Juin 2021

En ce qui concerne la répartition des bénéficiaires par type de famille, on constate une grande part des **hommes seuls sans enfant** représentant 38% du total des bénéficiaires. Les hommes bénéficiaires du RSA sont donc plus nombreux que les femmes. Néanmoins, concernant les familles monoparentales, ce sont les **femmes avec enfants** qui sont les plus représentées avec un chiffre qui s'élève à 30% des bénéficiaires contre 3% des **hommes avec enfants**. **Les femmes seules** quant à elles, représentent 21% du total des bénéficiaires. **Les couples avec enfants** ne représentent que 6% des bénéficiaires.



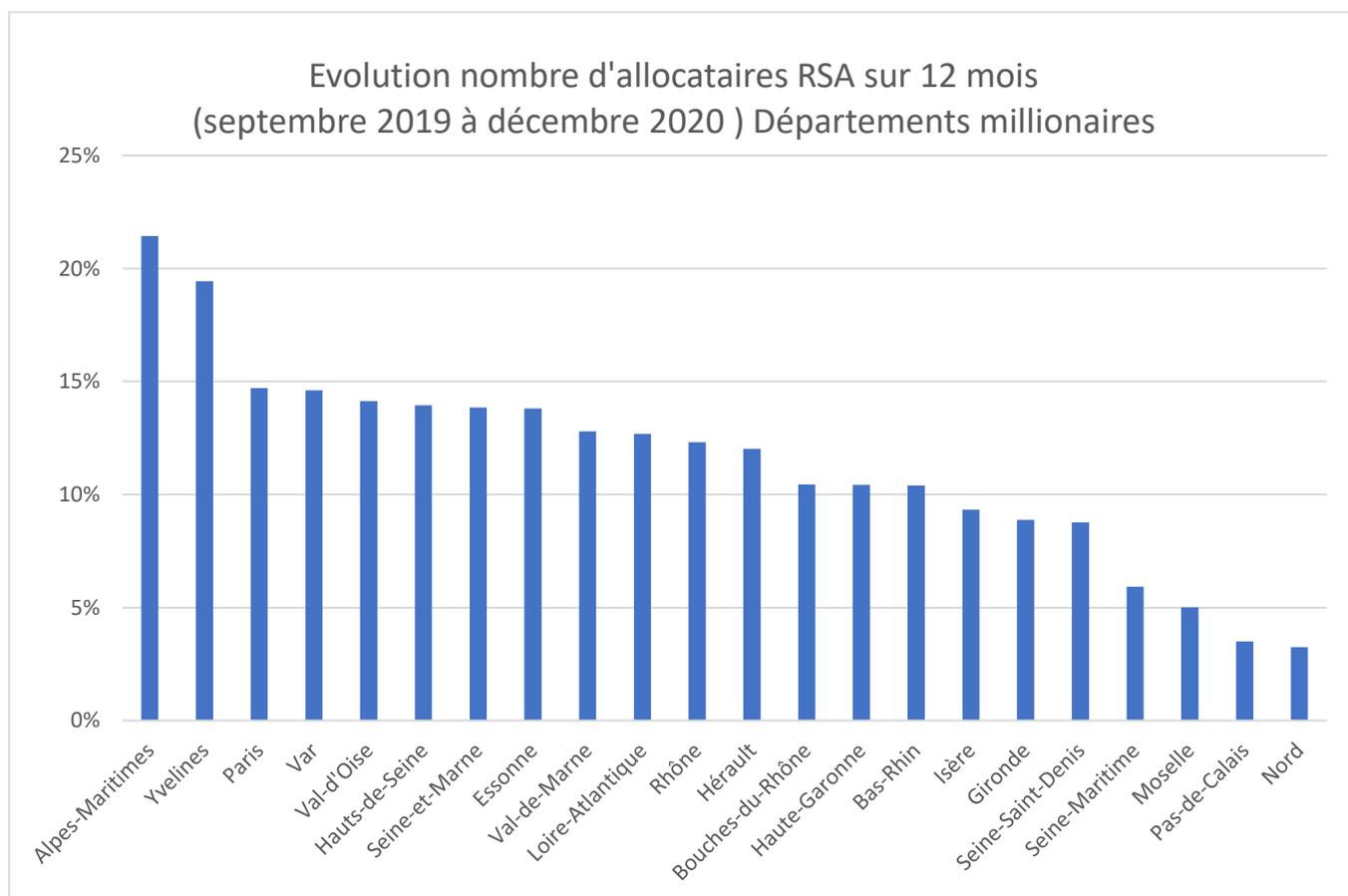
Depuis le précédent Plan départemental d'insertion, la part des bénéficiaires du RSA dans leur composition familiale et dans leur tranche d'âge n'ont que très peu varié.



- La majorité des bénéficiaires du RSA sont présents dans le dispositif depuis plus de 2 ans, ce qui représente **59 % des bénéficiaires**, soit 14 159 personnes.

Alors que la dépense d'allocation s'est fortement accrue, les compensations liées au transfert de cette compétence sont stables depuis 2015. Ainsi certains départements souhaitent la recentralisation du RSA afin de rééquilibrer leur budget (10/101 départements).

(Millions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépense	88,05	102,64	105,57	108,36	119,86	132,13	140,66	139,55	136,25	138,31	132,33	150,09
Compensation Etat**	84,86	90,30	99,98	89,48	90,08	93,64	94,20	94,43	94,75	94,03	94,07	94,07
Recette FSE							0,241	1,2	0	1,8	2,32	2,6
Dépenses	3,19	12,35	5,60	18,89	29,80	38,5	46,47	43,93	41,5	42,48	35,94	53,42
Dépenses	17,01	16,48	16,67	16,22	14,19	12,27	11,71	11,26	12,05	13,07	13,9	14,15
Total	105,06	119,12	122,24	124,58	134,05	144,40	152,37	150,81	148,30	151,38	146,23	164,24
Total à charge Dép.	20,20	28,82	22,26	35,11	43,98	50,77	58,18	55,18	53,30	55,55	49,84	67,56



Le département des Alpes Maritimes est le département millionnaire (nb habitant) le plus touché en terme d'entrée dans le dispositif RSA.

Le *Plan emploi-insertion 06* s'appuie sur une méthode de pilotage structurante en recourant à un *cadre logique*. Cette méthode est utilisée depuis les années 1970 par les organisations de développement et s'est imposée comme méthode de référence au niveau international (Banque Mondiale, PNUD, Union européenne, etc.). Elle est dite « **orientée résultats** », de la conception à l'évaluation finale du projet. C'est une méthode dynamique, structurée et structurante.

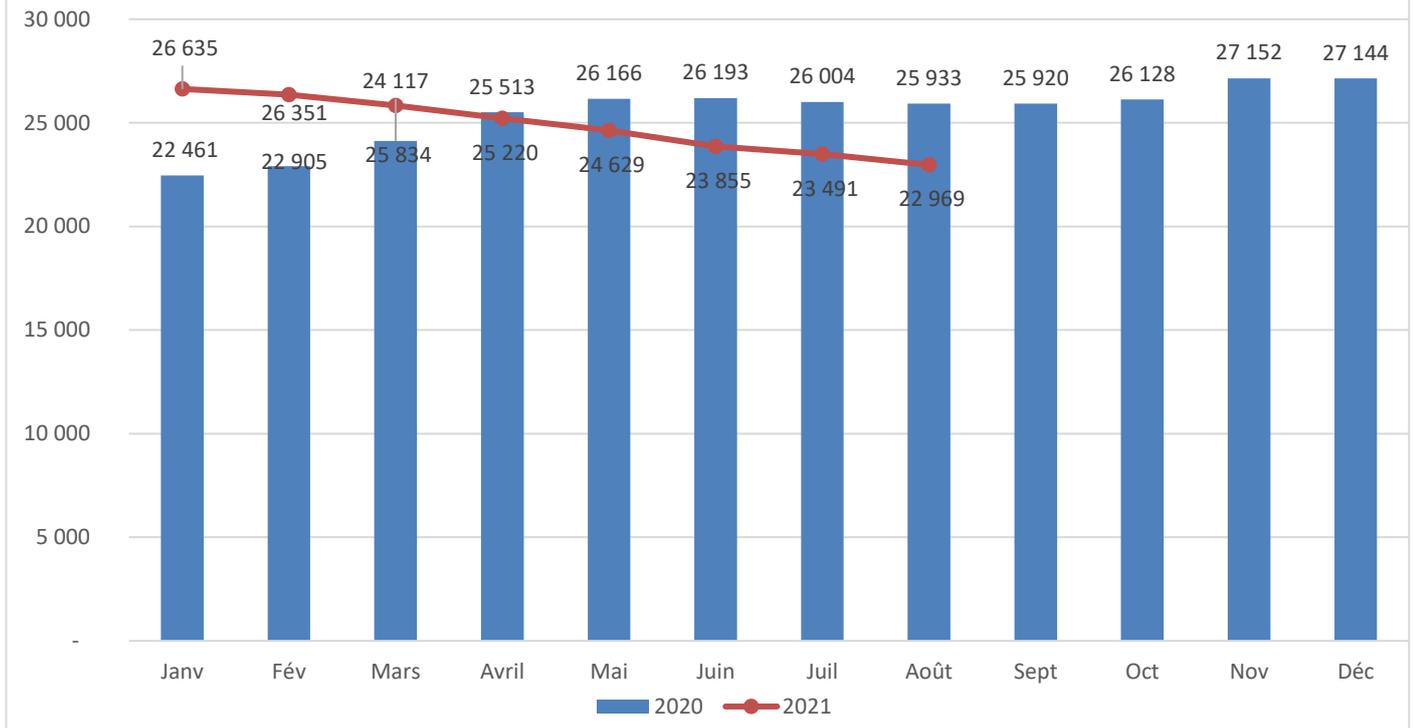
Le cadre logique est un document qui synthétise sous forme de tableau (une matrice) avec toutes les informations clés d'un projet : objectifs, résultats, activités, risques, programmation, ressources. La méthode du cadre logique est la succession d'étapes et d'analyses qui permet l'élaboration progressive de la matrice.

La méthode du « cadre logique », appelée aussi « gestion du cycle de projets », consiste à :

- établir le **diagnostic** d'une situation
- définir un objectif général
- que l'on décline en objectifs spécifiques
- auxquels on attribue des **résultats à atteindre**
- et des **activités** à mettre en œuvre.

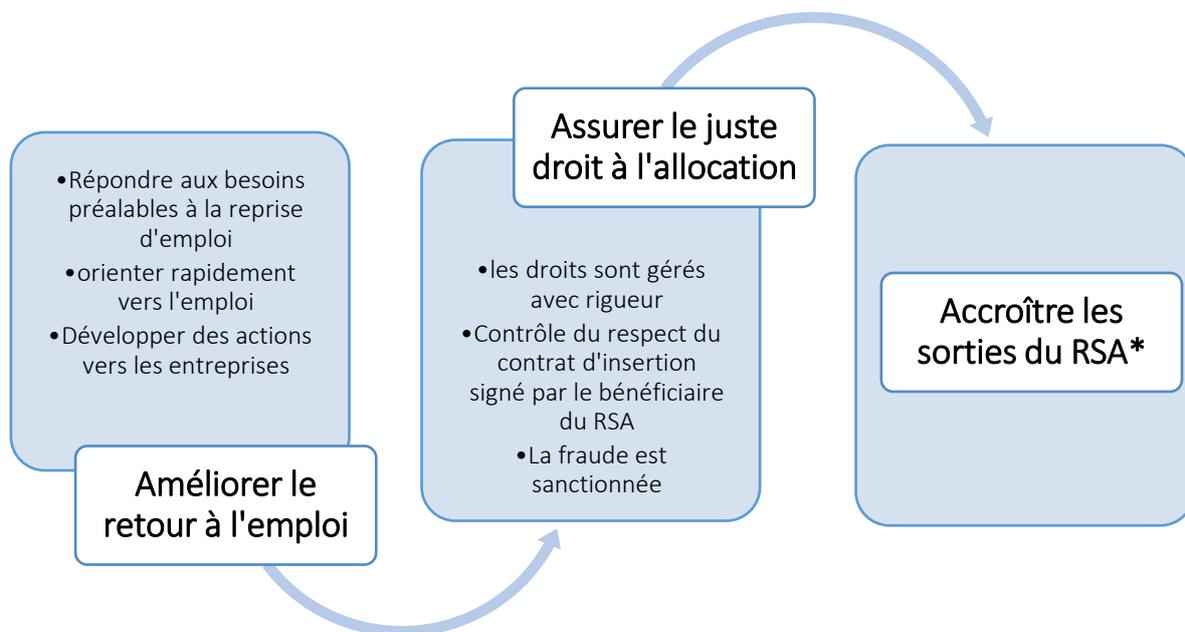
La réussite de la méthode réside tant dans la définition d'objectifs clairs, que dans la mise en relation des activités *par rapport aux objectifs* et dans la rigueur de la méthode d'évaluation. Le choix d'**indicateurs objectivement vérifiables**, fournis par des sources de vérification fiables, est déterminant.

Evolution du nombre d'allocataires du RSA 2020-2021



Le Plan Emploi-Insertion 06 constitue le squelette de la stratégie d'insertion du département. Lancé en 2014, il continue de structurer les actions déployées sur les territoires et appliquées par les partenaires de l'insertion. Il a pour objet de favoriser les sorties du RSA autour de deux axes prioritaires :

- Améliorer le retour à l'emploi
- Assurer le juste droit à l'allocation



*** EN 2021, LE TAUX DE SORTIE A 12 MOIS DU RSA EST DE 35% DANS LES ALPES-MARITIMES, ALORS QU'IL EST EN MOYENNE DE 25% DANS LA REGION PACA.**

SEPT PRINCIPES D' ACTIONS

1

PRIORITE A L'EMPLOI

Conformément à l'esprit de la loi généralisant le revenu de solidarité active, le Plan donne la priorité aux actions d'aide au retour à l'emploi des bénéficiaires. Ainsi que le souligne le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, « (...) *il faut reconnaître l'accès à l'emploi comme facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté. (...) l'emploi lui-même est susceptible de faciliter la résolution d'un grand nombre de difficultés* ».

2

FAIRE VITE

Les contraintes réglementaires du dispositif RSA ont pu conduire les départements à mettre en œuvre des dispositifs administratifs lents, attachés à un contrôle des procédures plus qu'au résultat final. Or, les personnes qui viennent d'entrer dans le RSA sont celles qui ont la plus grande probabilité d'en sortir rapidement. Il convient donc de privilégier une approche souple et réactive, d'orienter et de proposer un soutien aux bénéficiaires dès leur entrée dans le RSA, de raccourcir les délais entre la prescription d'une mesure, sa mise en œuvre et de veiller à la proposition d'offres d'emploi.

3

AGIR AVEC LES ENTREPRISES

En rupture avec l'approche habituelle centrée sur la demande des bénéficiaires, le *Plan emploi-insertion 06* cherche aussi à répondre aux besoins des employeurs. Partant du principe que c'est l'entreprise qui crée l'emploi et la richesse, le plan met en valeur les employeurs qui s'engagent pour l'emploi.

4

UNE APPROCHE PARTENARIALE

Le défi de l'emploi des publics en difficulté est l'affaire de tous. Le *Plan emploi- insertion 06* ne vise pas à se substituer aux acteurs locaux dont les compétences sont reconnues, mais à mobiliser et soutenir leurs efforts.

5

RIGUEUR DANS LA GESTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Le Plan prévoit de réorienter les crédits consacrés à l'insertion vers les actions d'aide au retour à l'emploi. Les ressources du Fonds Social Européen attribuées entre 2015-2020 ont permis de renforcer cet effort.

Pionner dans le contrôle du respect des devoirs des bénéficiaires du RSA, le département des Alpes-Maritimes contrôle le suivi systématique des engagements pris par les bénéficiaires du RSA dans les contrats d'engagements réciproques ; il renforce par ailleurs son action de lutte contre la fraude.

6

UNE ACTION CENTREE SUR LES CAPACITES DES PERSONNES

Alors que les dispositifs réglementaires ont contribué, depuis plus de vingt ans, à transformer l'action sociale en « guichet d'offre de prestations », le *Plan emploi- insertion 06* met au cœur de son action les motivations, initiatives et capacités des usagers, et les accompagne pour qu'ils soient en mesure de mobiliser des ressources dynamiques chez eux et dans leur entourage (famille, voisins, réseaux, associations). L'aide publique doit soutenir l'initiative des personnes et les solidarités de proximité, et non s'y substituer.

7

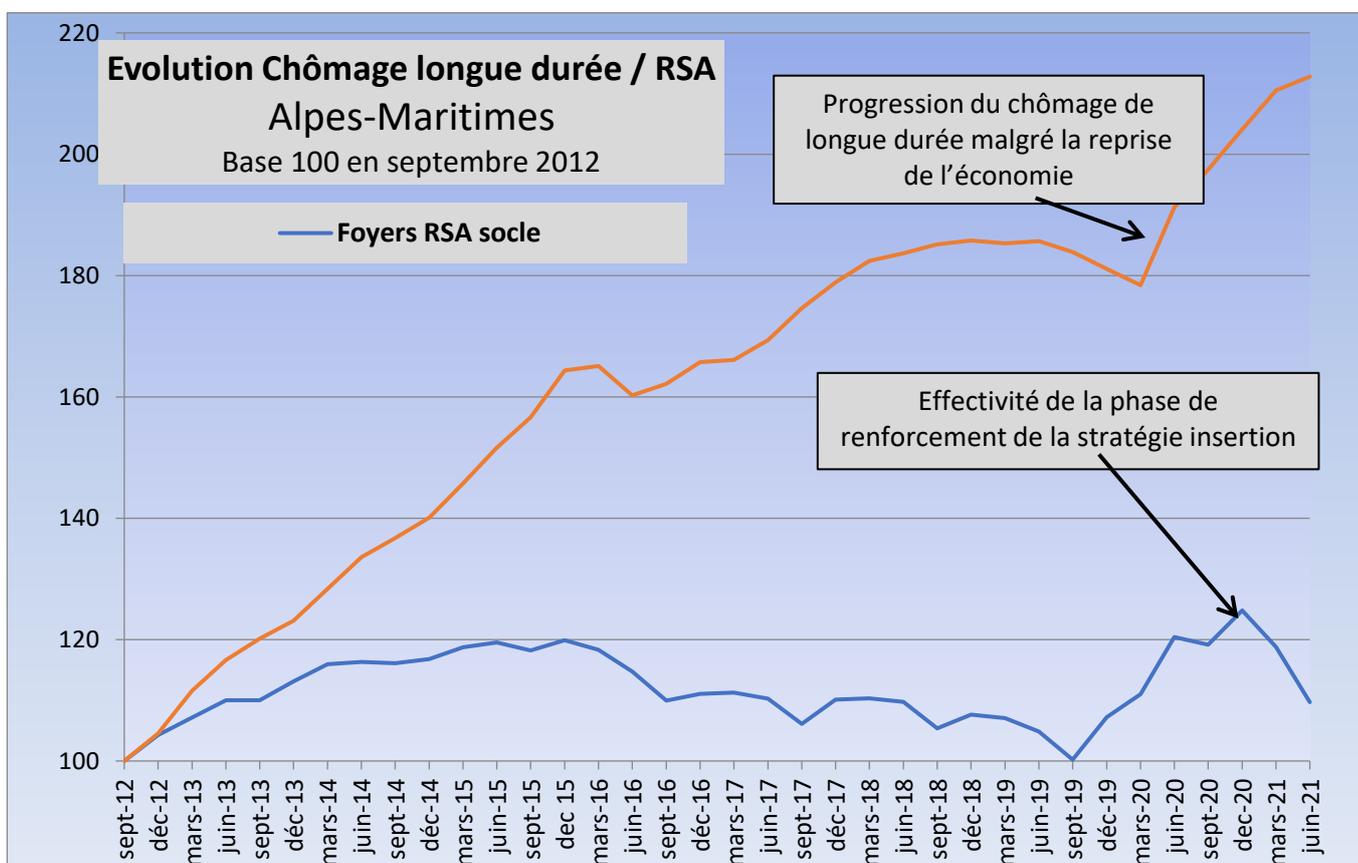
UNE EVALUATION « ORIENTEE RESULTATS »

Depuis plusieurs années, le Département a systématisé les évaluations et indicateurs quantitatifs de suivi pour toutes les actions d'insertion. Le *Plan emploi-insertion 06* développe de nouvelles méthodes d'évaluation, qui seront centrées non seulement sur les moyens mis en œuvre (activités des associations conventionnées, nombre de mesures...), mais aussi sur les résultats (sorties durables du RSA...).

UN CONTEXTE ECONOMIQUE QUI INFLUENCE LES RESULTATS :

Lancé en 2014, le Plan emploi-insertion a montré de son efficacité sur les taux de sorties du RSA ainsi que sur la prise en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA. Néanmoins, la situation sanitaire et son impact sur l'économie nationale, assombrit les résultats de 2020 – 2021.

- *Evolution du chômage de longue durée et des allocataires du RSA*



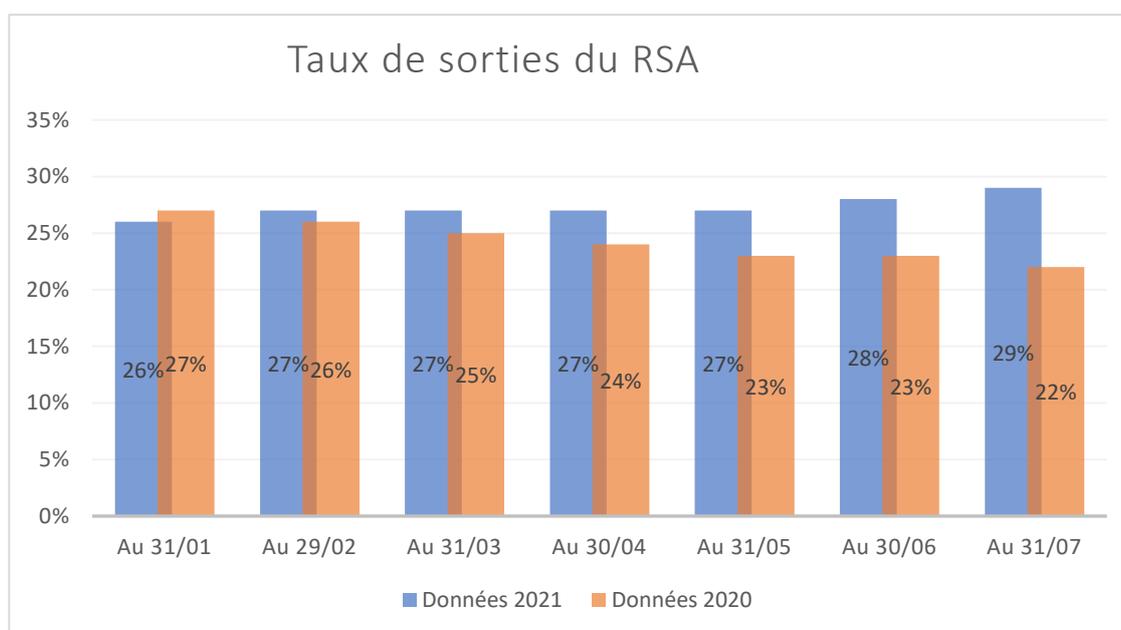
Ce graphique montre une augmentation de 21% du nombre d'allocataires du RSA entre décembre 2019 et décembre 2020 liée à la crise sanitaire. Malgré un taux de chômage qui continue d'augmenter, on note une chute du nombre d'allocataires à compter de janvier 2021 directement liée au renforcement de la stratégie insertion. Le contexte économique dégradé n'a pas anihilé les effets d'une politique individualisée et pro-active en faveur des allocataires du RSA.

- *Taux de sortie du RSA*

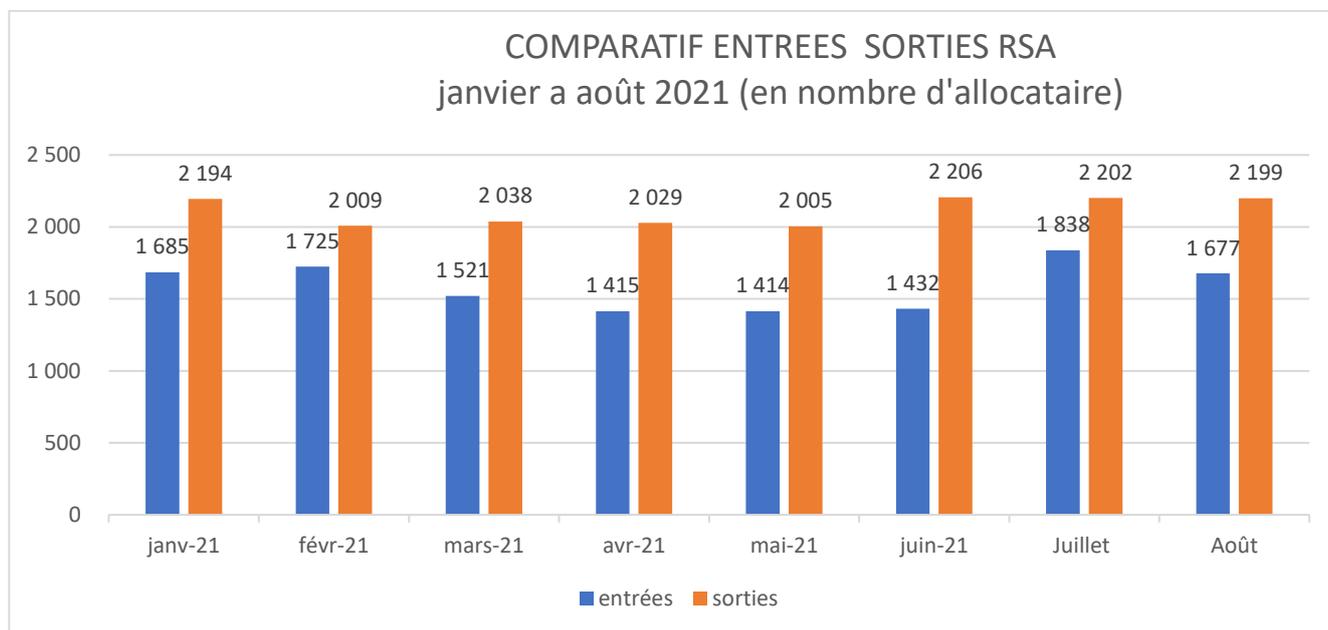
Les variations globales du nombre de bénéficiaires du RSA dépendent largement de la conjoncture de l'emploi ; elles ne permettent pas de mesurer l'efficacité du dispositif départemental d'insertion. L'action du Département et de ses partenaires vise à accompagner les bénéficiaires dans leur insertion, ou en d'autres termes à favoriser leur sortie du RSA. En raison de l'inexistence de ce type d'indicateur au plan national, les services du Département, en partenariat avec le Dispositif régional d'observation sociale (DROS PACA), ont conçu deux indicateurs, basés sur l'observation de « cohortes statistiques ».

Il s'agit de déterminer le taux de personnes qui étaient « payées et soumises à droits et devoirs » il y a un an et qui ne sont plus dans cette situation actuellement. Celles-ci sont considérées comme « sorties », même si dans certains cas le RSA est provisoirement suspendu. Ces indicateurs ne mesurent pas avec précision le taux de reprise d'emploi (une personne peut en effet sortir du RSA dans les Alpes-Maritimes pour diverses raisons : ouverture de droits à la retraite ou à l'AAH, déménagement, changement de la situation familiale, etc.). Ainsi, ces indicateurs de « taux de sortie » ne donnent qu'une vision simplifiée de l'effet des politiques d'insertion. Cependant, ils présentent l'intérêt de pouvoir être actualisés régulièrement sur la base de données déjà disponibles. Cet indicateur mesure le taux de sortie à 12 mois de la totalité des bénéficiaires soumis à droits et devoirs.

- **Taux de sorties du RSA¹³**



Le taux de sortie à 12 mois mesuré par requête à partir de l'analyse des flux CAF, montre une performance élevée des dispositifs d'accompagnement : il s'établit à 37,4% au premier trimestre 2017, soit cinq points au dessus de la moyenne régionale.



Les nouveaux entrants doivent être pris en charge rapidement afin de reprendre une activité rapidement. De ce fait, c'est sur cette catégorie là qu'une attention particulière a été portée dans la Phase II du Plan emploi-insertion 06, le taux de sortie à 12 mois est supérieur à 57% alors que l'objectif était de 50 %.

Réingénierie du système

- Dossier Unique d'Insertion (DUI)

Lancé en janvier 2016, dans le cadre de la démarche « E-Zy06 », le **dossier unique d'insertion** est un dispositif innovant permettant une prise en charge rapide des bénéficiaires du RSA au moyen des **technologies de l'information et de la communication**.

Les objectifs du DUI :

- Faciliter le partage de l'information entre les intervenants de l'insertion.
- Réduire drastiquement les délais de déclenchement des actions d'insertion.
- Simplifier les traitements et réduire les coûts.

L'accompagnement de chaque bénéficiaire du RSA est organisé par un « référent unique », en vertu de l'article L 262-27 du code de l'action sociale. Ce référent doit assurer la coordination de nombreux acteurs, à travers une multitude de supports. Pour ces raisons, les délais de traitement administratifs des dossiers étaient extrêmement longs et la prise en charge du bénéficiaire RSA, pour un premier rendez-vous, pouvait aller jusqu'à plusieurs mois.

A présent, les référents uniques sont en mesure de rédiger en ligne et de valider immédiatement le « contrat d'engagement réciproque » (CER). Par ailleurs, les prises de rendez-vous peuvent se faire directement en ligne avec l'outil « rendez-vous06 », ce qui raccourcit considérablement le temps de prise en rendez-vous. Plus de 30.000 contrats d'engagements réciproques dématérialisés sont réalisés chaque année.

Ce dispositif constitue une révolution dans les pratiques de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, en permettant aux bénéficiaires d'engager des démarches d'insertion très rapidement. Le taux de contrat, qui mesure la régularité du suivi des allocataires, est passé en un an de 70% à 97%.

Fonctionnalités du DUI :

1. Les **1 200 « référents rsa »** disposent d'un nouveau « guide interactif de l'insertion ».
2. Ils ont connaissance en **temps réel** de l'ensemble du **dossier individuel** du bénéficiaire accompagné (hors pôle emploi, qui utilise son propre système).
3. Ils sont en mesure de rédiger en ligne et de **valider immédiatement le « contrat d'engagement réciproque »** (cette validation prenait en moyenne deux mois).
4. Ils prennent **directement rendez-vous** pour les actions d'insertion, au moyen de l'outil « rendez-vous 06 » ; il n'y aura plus besoin d'envoyer des convocations par courrier (procédure qui prenait souvent plus de 3 mois).
5. Chaque bénéficiaire reçoit de manière instantanée une **confirmation du rendez-vous par sms et par email**, puis un **rappel** par sms la veille du rendez-vous.

Dans la dynamique du « Smart deal » engagé par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, l'acquisition du logiciel Parcours RSA permettra aux organismes partenaires qui conduisent des actions d'insertion de saisir directement dans le système les bilans des accompagnements individuels, ce qui permettra d'alléger davantage les tâches administratives et de disposer d'une information en temps réel sur les situations. Le partage d'information en temps réel entre porteurs d'action et référent unique RSA augmentera la réactivité des acteurs du parcours d'insertion et favorisera l'atteinte de l'objectif « dites-le nous une fois » défi lancé par l'Etat et relevé sur ce volet par le Département des Alpes-Maritimes.

- Réorganisation du service

Le déploiement du Dossier Unique d'Insertion (DUI), en réduisant la charge administrative, constituait une opportunité pour réorganiser les services de l'insertion, dont la structuration n'avait pas changé depuis près de 30 ans. Par ailleurs, le Plan emploi-insertion a montré qu'un effort ciblé sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA a un effet important sur l'accès à l'emploi et la sortie du dispositif.

Aussi, une nouvelle organisation a permis de conserver et valoriser l'expertise des agents, pour généraliser les accompagnements ciblés et les contrôles, tout en renforçant l'animation territoriale de proximité.

A effectif moindre dans un premier temps et une modulation des moyens humains en fonction de la situation RSA dans le Département, la réorganisation des services a permis de :

- ✓ Multiplier par 5 les accompagnements ciblés et les contrôles (de 2.500 à 11 800 par an)
- ✓ Renforcer l'animation territoriale de l'insertion
- ✓ Maintenir la fluidité du traitement administratif, en particulier des suspensions du RSA

Par :

- ✓ Le déploiement sur le terrain d'équipes de taille suffisante, formées et motivées
- ✓ La désignation de trois référents territoriaux insertion dédiés
- ✓ Le regroupement du back office au siège pour plus d'efficacité

Les 8 Unités parcours d'insertion (UPI) qui constituaient auparavant le maillage territorial de l'action départementale d'insertion, ont été remplacées par trois types d'unités spécialisées :

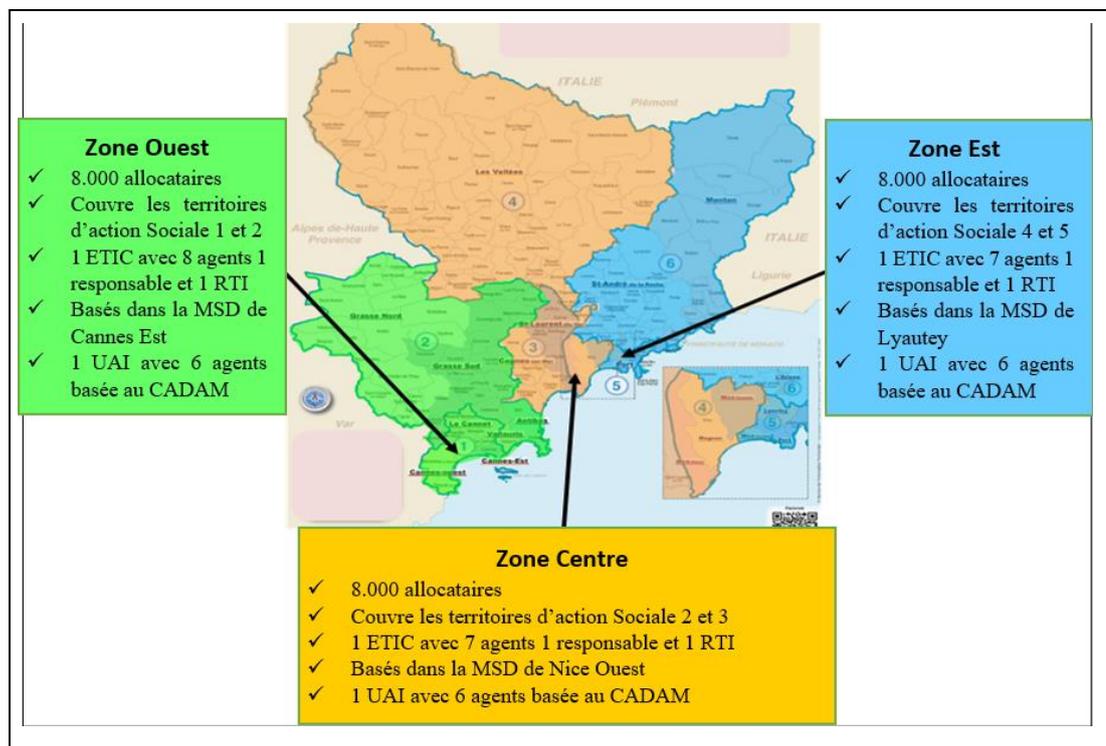
- ✓ Trois Unités administratives de l'insertion (UAI), situées au Siège, assurent les tâches essentiellement administratives, en particulier le secrétariat des équipes pluridisciplinaires. Ces unités qui actaient près 3 000 suspensions annuelles en 2016 prononceront près de 12 000 suspension en 2021 après étude de 20 000 situations.
- ✓ Trois Espaces territoriaux insertion et contrôle (ETIC), déployés sur le territoire, constituent un nouveau corps de référents d'accompagnement. Ces référents dotés de méthodes d'investigation spécifique suivent essentiellement les personnes dont le parcours est peu dynamique notamment à cause d'une activité ou d'une situation mal déclarée.

- ✓ Trois Responsables territoriaux de l'insertion (RTI) conduisent l'animation du dispositif, à l'est, au centre et à l'ouest du département. Ils sont garant des parcours d'insertion mais aussi du bon fonctionnement des actions et référents financés par le Département, et donc du bon investissement des deniers publics.

Les missions de la Section RSA

Contrairement à d'autres départements, les Alpes-Maritimes ont choisi de ne pas déléguer à la Caisse d'allocations familiales les décisions d'ouverture et de maintien des droits dans les situations complexes : travailleurs indépendants, ressortissants de pays de l'Union européenne, etc. L'examen de ces situations est assuré par la Section RSA, au sein de la Direction de l'insertion et de la lutte contre la fraude. Constituée de 11 agents expérimentés, cette section examine chaque année environ 6.000 situations. Dans un tiers des cas, la décision d'ouverture ou de maintien des droits est défavorable.

La section RSA apporte ainsi une contribution majeure à l'ouverture à bon droit du RSA et à la maîtrise de la dépense publique.



Les trois zones d'intervention du dispositif départemental d'insertion

- Organisation du service



Toutes ces unités composent le Service Pilotage et Contrôle des Parcours d'Insertion (SPCPI) :

Les UAI (Unité Administrative d'Insertion) organisent et animent les équipes pluridisciplinaires qui proposent la suspension du RSA ; contrôlent le juste droit (élaboration et respect du contrat d'engagement réciproque ainsi que la déclaration de ressource suite à la reprise d'emploi) ; procèdent aux levées de suspension si le bénéficiaire reprend une démarche active de recherche d'emploi ; et oriente le bénéficiaire en EP si le référent le préconise.

Les ETIC (Espace Territoriaux d'Insertion et de Contrôle) déployés sur le territoire, constituent un corps de référents d'accompagnement.

Les RTI (Reponsable territorial d'insertion) permettent de faire du lien avec tous les partenaires de l'insertion sur les territoires centre, est et ouest. Ils sont aussi garant des parcours d'insertion et se charger de cas particuliers concernant les bénéficiaires RSA (par exemple des réorientations). Enfin, ils animent le territoire à travers les Commissions locales d'insertion (CLI).

La SLF (Section de lutte contre la fraude) participe au contrôle des dossiers de bénéficiaires de RSA depuis sa création en 2011. Elle est chargée à la fois de vérifier la situation des bénéficiaires du RSA et leur mobilisation dans le cadre de leur parcours d'insertion.

La SPAI (Section Pilotage des actions d'insertion) a en charge la gestion de la bonne mise en œuvre du Plan départemental d'insertion.

- L'entrée dans le dispositif du RSA par le biais de **CORSA (centre d'orientation RSA)** est le moyen le plus efficace d'orienter le plus rapidement et efficacement le bénéficiaire. Le RDV peut être pris par le bénéficiaire lui-même ou au moment de sa demande en ligne par le service approprié. Ce RDV est pris à 15 jours après l'entrée dans le dispositif et permet de réaliser un diagnostic administratif, social et professionnel du bénéficiaire. Il est informé de ses droits et devoirs et est

transféré vers un organisme adapté au diagnostic préalablement réalisé. Cette orientation est notifiée par le biais du CEO (contrat d'engagement et d'orientation).

N.B : Contrairement à d'autres départements, les Alpes-Maritimes ont choisis de ne pas déléguer à la Caisse d'allocations familiales les décisions d'ouverture et maintien des droits dans les situations complexes comme celles des travailleurs indépendants, ressortissants de l'Union Européenne etc. La section RSA au sein de la Direction de l'insertion et de la lutte contre la fraude se charge d'examiner plus de 6000 situations et dans un tiers des cas, émet un avis défavorable sur l'ouverture ou le maintien des droits. La section RSA apporte ainsi une contribution majeure à l'ouverture à bon droit du RSA et à la maîtrise de la dépense publique.

Stratégie 2021-2027

Durant la période 2021-2027, le Plan Départemental d'Insertion poursuivra la stratégie engagée depuis 2015.

Au plan financier, il est prévu :

- De maintenir un effort constant sur les moyens consacrés à l'insertion (environ 16 M€ par an), qui devra permettre une diminution de la dépense globale de la politique RSA grâce à la poursuite de la baisse du nombre d'allocataires.
- La poursuite de cet engagement budgétaire important sera cependant conditionnée par le maintien des recettes obtenues précédemment, en particulier du Fonds social européen (FSE) et du Plan Pauvreté. En 2020, le FSE a représenté une recette de 3,5M€ et le Plan Pauvreté 1,7M€.

Dans le cadre de cette enveloppe constante consacrée aux dispositifs d'insertion, un redéploiement des moyens existants pourra notamment permettre de :

- Consolider et asseoir le réseau des « référents uniques » chargés d'organiser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. En effet, le taux de sortie du RSA est directement corrélé à la régularité et à la qualité de leur accompagnement, comme le démontrent les excellents résultats des nouveaux organismes référents créés entre 2016 et 2019 (Flash emploi les ETIC et Contact/Contact Entrepreneur). En augmentant la capacité d'accompagnement de ces référents spécialisés dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, c'est près de 17 000 bénéficiaires du RSA qui bénéficieront d'un accompagnement soutenu axé « insertion professionnelle ». Le passage de référents professionnels et sociaux non spécialisés sur le RSA à des référents spécialisés a permis une augmentation du taux de sortie de l'ordre de 20% pour des bénéficiaires installés dans le dispositif depuis plus de deux ans. Une telle prise en charge permettra ainsi de mesurer rapidement les effets d'un système de lutte contre la pauvreté efficace.
- Renforcer les actions les plus efficaces du Plan emploi. Certains dispositifs sont saturés et ne sont pas en mesure de recevoir rapidement tous les bénéficiaires qui pourraient en avoir besoin (par exemple la mesure de diagnostic-soutien à la création d'entreprises, les mesures d'accompagnement pour les femmes isolées avec enfants, etc.). Par conséquent, sur la base des évaluations annuelles, il sera envisagé de renforcer ces actions, afin de répondre de façon plus précise aux besoins du public.
- De nouvelles actions portant le label du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi émergeront dans l'année 2022. Elles interviendront en réponse à 3 difficultés majeures :
 - La mobilité
 - Les modes de garde
 - La continuité et la régularité des parcours pour tous.
- Poursuivre l'effort en matière de contrôle de la situation des allocataires et de leurs démarches de recherche d'emploi et de lutte contre la fraude.

- Acquérir le logiciel Parcours RSA qui viendra remplacer le DUI afin de favoriser un accompagnement à 360° des allocataires du RSA, et achever la démarche de dématérialisation des dossiers RSA en intégrant les informations de l'ensemble des partenaires intervenant dans le parcours RSA.
- Poursuivre sur la voie de la démarche « pilotage orienté résultats » par l'utilisation de la méthode du cadre logique, dans une démarche d'amélioration continue du dispositif RSA.

Le Plan emploi-insertion 06 s'appuie sur une méthode de pilotage structurante en recourant à un cadre logique. Cette méthode est utilisée depuis les années 1970 par les organisations de développement et s'est imposée comme méthode de référence au niveau international (Banque Mondiale, PNUD, Union européenne, etc.). Elle est dite « orientée résultats », de la conception à l'évaluation finale du projet. C'est une méthode dynamique, structurée et structurante.

Le cadre logique est un document qui synthétise sous forme de tableau (une matrice) avec toutes les informations clés d'un projet : objectifs, résultats, activités, risques, programmation, ressources. La méthode du cadre logique est la succession d'étapes et d'analyses qui permet l'élaboration progressive de la matrice.

La méthode du « cadre logique », appelée aussi « gestion du cycle de projets », consiste à :

- établir le diagnostic d'une situation
- définir un objectif général
- que l'on décline en objectifs spécifiques
- auxquels on attribue des résultats à atteindre
- et des activités à mettre en œuvre.

Cette approche comporte une démarche d'évaluation de projet qui se déroule en cinq étapes :

1. Estimation des besoins
2. Estimation du cadre logique du programme (théorie du programme)
3. Évaluation de processus
4. Évaluation d'impact
5. Analyse des coûts/bénéfices et des coûts/efficacité

La réussite de la méthode réside tant dans la définition d'objectifs clairs que dans la mise en relation des activités par rapport aux objectifs et dans la rigueur de la méthode d'évaluation. Le choix d'indicateurs objectivement vérifiables, fournis par des sources de vérification fiables, est déterminant.

STRATEGIE DEPARTEMENTALE :

Le programme départemental d'insertion a pour vocation d'établir une stratégie commune à tous les acteurs du département en lien avec la problématique de l'insertion et de l'emploi.

- Priorité à l'emploi : la captation d'offre est l'élément crucial pour orienter les bénéficiaires du RSA le plus rapidement possible vers l'emploi.

- Rigueur dans la gestion de la dépense publique
- Réduire les délais (rencontrer, orienter, convoquer)
- Agir avec les entreprises
- Une approche partenariale
- Innover, expérimenter pour optimiser la sortie du RSA
- Evaluer les résultats

Durant la période 2022-2023, le plan départemental d'insertion poursuivra la stratégie engagée depuis 2018.

Dans le cadre du maintien des crédits consacrés aux dispositifs d'insertion, il s'agira de renforcer les actions déjà existantes, voire de les développer. Ce qui permettra notamment de :

- **Placer la médiation au cœur du dispositif.** Cap entreprise de la Fondation de Nice est renforcée par la mise en place d'une nouvelle action portée par l'association REFLETS : Médiation emploi. Cette médiation emploi a pour objectif l'accès à l'emploi direct des personnes au travers de la mise en place d'une méthode de médiation active. La méthode IOD (intervention sur les offres et les demandes) élaborée par l'association Transfer. La médiation à l'emploi agit sur deux axes, l'accompagnement des bénéficiaires par la proposition d'offre d'emploi captées auprès des entreprises dans l'objectif d'une reprise d'emploi durable ; ainsi que sur l'accompagnement des entreprises en proposant un service RH global. La structure est donc en mesure de faire de la captation d'offre et de positionner des bénéficiaires sur des postes permettant une sortie du RSA. L'objectif étant d'obtenir un maillage le plus important possible sur le territoire de la captation d'offre. Plus le bénéficiaire est orienté rapidement et moins il stagne dans le circuit du RSA. Le positionnement d'emploi se fera aussi par la structure. Il est proposé d'y consacrer 1 million d'euro supplémentaire pour un objectif de 2000 emploi par an. Cet investissement permettra une économie annuelle de 9 millions d'euros sur la dépense d'allocation.

Cette mise en valeur de la relation bénéficiaire RSA / entreprise a fait partie de la stratégie du département durant la période de crise sanitaire. Lancé en juillet 2020, le Plan « agir pour l'emploi » a été créé en tant que dispositif d'urgence pour répondre à la forte hausse de bénéficiaire du RSA et la mise à l'emploi des nouveaux entrants. La mise en place de contrats aidés a permis de palier dans une moindre mesure avec les freins économiques engendrés par la crise sanitaire. Ce dispositif, entièrement dédié aux bénéficiaires du RSA, a notamment aidé les petites et moyennes entreprises par le biais d'une aide financière de 497 euros pour les employeurs qui s'engageaient à former les bénéficiaires grâce à un CDD de 6 mois minimum ou un CDI égal ou supérieur à 20h hebdomadaires. Ce dispositif cesse fin 2021.

- **Augmenter les chances des bénéficiaires de retrouver rapidement un emploi : augmentation de l'offre sur les actions pertinentes telles que l'AIE (Appui Intensif à l'Emploi), Dynamique Emploi Sénior, le référent Flash Emploi, le référent Contact et le référent ETIC.** Ainsi le nombre de places sur l'AIE a été multiplié par trois, ce dispositif est destiné aux bénéficiaires RSA qui nécessitent un accompagnement

quotidien et qui ne connaissent aucun frein pour un retour rapide à l'emploi. En 2020, il y avait 230 places, en 2021, 640 places sont financées.

- **Une attention particulière est accordée aux travailleurs indépendants** qui ont été touchés de plein fouet par la crise sanitaire. Cette action sera développée par le biais de CONTACT Entrepreneur qui prend en charge 1400 diagnostics à ce jour contre 1000 en 2020.
- **Mise en place du Service Public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).** Le Département fait partie des 31 lauréats retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le SPIE. Il est le fruit d'une collaboration avec Pôle emploi afin de renforcer les outils de lutte contre la pauvreté, ce qui passe par une remise à l'emploi. Un consortium a été mis en place entre la CAF, les PLIE, les missions locales, Cap Emploi, l'Union pour l'Entreprise et la Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DDEETS). Les acteurs de ce consortium se sont de fait mis en accord pour développer les axes les plus précaires sur le territoire en matière d'insertion qui sont les modes de garde, la mobilité, le diagnostic partagé ainsi que la mise en place des Missions locales comme en tant que référent RSA.

L'accent sera mis sur les bénéficiaires du RSA, les jeunes issus de parcours aide sociale à l'enfance (MNA, placement judiciaire et administratif) de plus de 16 ans et les demandeurs d'emploi intégrés dans la mesure Accompagnement Global Pôle emploi, soit environ 35 000 personnes. Parmi les bénéficiaires du RSA les jeunes de moins de 26 ans et les personnes en situation de handicap feront l'objet d'un focus particulier. En effet ce public est frappé de façon plus prégnante par le chômage.

Des groupes de travail sont, par conséquent, mis en place à partir de septembre 2021.

Les actions engagées pour la mise en place du SPIE sont :

- **Poursuivre l'effort en matière de contrôle de la situation des allocataires et de leurs démarches de recherche d'emploi et de lutte contre la fraude.**
- **Poursuivre sur la voie de la démarche « pilotage orienté résultats »** par l'utilisation de la méthode du cadre logique, dans une démarche d'amélioration continue du dispositif RSA.

Objectifs et résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables de réalisation	Sources et moyens de vérification
Objectif général Accroître les sorties du RSA	<input type="checkbox"/> Évolution du nombre de BRSA <input type="checkbox"/> Taux de sortie nouveaux entrants à 12 mois <input type="checkbox"/> Taux de sortie global à 12 mois	<input checked="" type="checkbox"/> CAF (Elisa) <input checked="" type="checkbox"/> DROS <input checked="" type="checkbox"/> Genesis
Objectifs spécifiques A. Améliorer le retour à l'emploi B. Assurer le juste droit à l'allocation	A – Améliorer le retour à l'emploi A1 : Orienter rapidement vers et accompagner vers l'emploi Résultat attendu L1 : dès l'entrée dans le RSA, une priorité est donnée à l'emploi, par une orientation rapide et la mobilisation de référents professionnels. Résultat L2 : des réponses adaptées sont apportées à chaque situation, par une offre différenciée (nouveaux entrants dans le RSA, anciens allocataires, jeunes, personnes de plus de 50 ans, travailleurs indépendants, etc.). Résultat L3 : lever les obstacles à une reprise d'emploi rapide (garde d'enfants, déplacement,...) A2 : Agir avec les entreprises et pour le développement local	<input checked="" type="checkbox"/> Genesis <input checked="" type="checkbox"/> Genesis <input checked="" type="checkbox"/> Genesis <input checked="" type="checkbox"/> Genesis <input checked="" type="checkbox"/> Genesis
R 2.1 : des réponses en recrutements sont apportées aux besoins des entreprises dans les secteurs qui emploient R 2.2 : les entreprises qui s'engagent dans l'insertion sont soutenues. R 2.3 : l'innovation et l'entrepreneuriat social se développent. A3 : Répondre aux besoins préalables à la reprise d'emploi	<input type="checkbox"/> Cap entreprise : 400 reprises d'emploi <input type="checkbox"/> IAE : reprises emploi <input type="checkbox"/> Nombre CUI – CIE en particulier <input type="checkbox"/> Nombre de marchés conclus et heures <input type="checkbox"/> Nombre de reprises d'emploi par les actions innovantes	<input checked="" type="checkbox"/> Rapports mensuels des organismes <input checked="" type="checkbox"/> Rapports mensuels des organismes <input checked="" type="checkbox"/> Suivi DPPI <input checked="" type="checkbox"/> Suivi des marchés <input checked="" type="checkbox"/> Rapports partenaires
R 3.1 : les bénéficiaires qui le nécessitent sont accompagnés socialement R 3.2 : une orientation vers une équipe pluridisciplinaire intervenant dans le champs professionnel, social et psychologique R 3.3 : des solutions aux difficultés à l'accès et au maintien dans le logement sont proposées.	<input type="checkbox"/> Taux de contrats d'insertion des référents sociaux Référent CONTACT <input type="checkbox"/> Délai de traitement demandes FSL <input type="checkbox"/> Nombre d'aides individuelles FSL <input type="checkbox"/> Nombre de logements (médiation logement) <input type="checkbox"/> Nombre de maintiens logement accompagnés <input type="checkbox"/> Impact du FSME sur l'amélioration de l'habitat ;	<input type="checkbox"/> TdBord « Président » - Nombre - d'accompagnement - Taux de sortie du RSA <input checked="" type="checkbox"/> Rapports mensuels des organismes <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation DILF
Résultats attendus B Assurer le juste droit à l'allocation R 4 : les droits sont gérés avec rigueur R 5 : les Contrats d'engagements réciproques sont systématiques et respectés R 6 : la fraude est efficacement réprimée	<input type="checkbox"/> Nombre d'ouvertures TI et étrangers traitées <input type="checkbox"/> Taux de CER par organisme référent <input type="checkbox"/> Nombre de menaces de suspension pour non-respect des engagements <input type="checkbox"/> Etude qualitative du contenu des contrats <input type="checkbox"/> Sanctions mensuelles (Pénalités + plaintes)	<input checked="" type="checkbox"/> Genesis <input checked="" type="checkbox"/> Genesis <input checked="" type="checkbox"/> Genesis

FOCUS



Fond Social Européen

Le Fonds Social Européen (FSE) est l'un des cinq fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale dont les 11 objectifs thématiques, directement liés aux priorités de la Stratégie Europe 2020, visent à réduire les écarts de développement entre les régions de l'UE et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive.

L'objectif premier du FSE est de soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens, prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion.

En France, sur la période actuelle de programmation 2014-2020, le FSE est doté d'une enveloppe de 6 Md€ mobilisée autour de 4 objectifs thématiques. Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, un montant supplémentaire de 3,9 Md€ a été alloué en France aux programmes de la politique de cohésion 2014-2020 au titre d'une nouvelle initiative « REACT-EU », dont une partie est allouée au FSE pour assurer la transition partielle en 2022 dans l'attente de la mise en œuvre de la future programmation 2021-2027.

Pour la période 2014-2020, la France a développé une nouvelle architecture de gestion, qui se caractérise par une décentralisation partielle de la gestion du FSE aux Régions (35% de l'enveloppe au titre de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation). Les 65% restants relèvent du Programme opérationnel national (PON), piloté par l'autorité de gestion en titre, à savoir la DGEFP et, par délégation, les DREETS.

Depuis 2015, le Département des Alpes-Maritimes a fait le choix d'être organisme intermédiaire pour la gestion de l'axe 3 du FSE sur son territoire (« Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »). Sur la totalité de la programmation en cours, soit sur les années 2015-2021 et une partie de 2022, le FSE aura ainsi apporté plus de 23 M€ au dispositif départemental d'insertion dans les Alpes-Maritimes, permettant l'accompagnement socio professionnel de plus de 25 000 participants.

Face à ce bilan positif, les ressources du Fonds social européen (rebaptisé FSE+) seront à nouveau sollicitées pour la programmation 2021-2027, dont les négociations financières régionales auront lieu au printemps 2022.

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

Mise en place du Service Public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Le département fait partie des 30 lauréats retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le SPIE. Il est le fruit d'une collaboration avec Pôle emploi afin de renforcer les outils de lutte contre la pauvreté, ce qui passe par une remise à l'emploi. Un consortium a été mis en place entre la CAF, les PLIE, les missions locales, Cap Emploi, l'Union pour l'Entreprise et la Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DDEETS). Les acteurs de ce consortium se sont de fait mis en accord pour développer les axes les plus précaires sur le territoire en matière d'insertion qui sont les modes de garde, la mobilité, le diagnostic partagé ainsi que la mise en place des Missions locales comme en tant que référent RSA.

L'accent sera mis sur les bénéficiaires du RSA, les jeunes issus de parcours aide sociale à l'enfance (MNA, placement judiciaire et administratif) de plus de 16 ans et les demandeurs d'emploi intégrés dans la mesure Accompagnement Global Pôle emploi, soit environ 35 000 personnes. Parmi les bénéficiaires du RSA les jeunes de moins de 26 ans et les personnes en situation de handicap feront l'objet d'un focus particulier. En effet ce public est frappé de façon plus prégnante par le chômage.

Des groupes de travail sont, par conséquent, mis en place à partir de septembre 2021.

Les actions engagées pour la mise en place du SPIE sont :

La mobilité

Les modes de gardes

Le diagnostic partagé

Les missions locales référent RSA

Flash Emploi

- Initiée à titre expérimental début 2016, l'action « Flash Emploi » propose, sur une période très courte (4 mois), un accompagnement intensif, avec une fréquence importante et rapprochée de rendez-vous, dès l'entrée dans le dispositif RSA.
- Ce dispositif s'adresse exclusivement aux nouveaux entrants ou futurs entrants (demande en cours d'instruction) dans le dispositif RSA, dès lors qu'ils se déclarent immédiatement disponibles pour reprendre un emploi et volontaires.
- Cet accompagnement de 4 mois (non renouvelable) se fait à travers des rencontres hebdomadaires individuelles ou collectives, qui comprennent des entretiens individuels où un projet de recherche est

élaboré, mis en œuvre et suivi, ainsi que des actions collectives de mise en situation pour chaque étape de la recherche d'emploi, élaboration d'un CV, présentation professionnelle...

Une évaluation conduite sur les 300 premières personnes orientées vers Flash emploi a montré un « taux de sortie du RSA à 12 mois » de 69%. Sur la base de ces excellents résultats, le nombre de places a été porté à 4.000 par an depuis 2019.

Flash emploi est mis en œuvre par le Fondation de Nice PSP ACTES, à la suite d'un appel à projet. Le Département consacre annuellement plus de 2 millions d'euros à ce dispositif, dont 50% de ressources provenant du Fonds social européen.

CONTACT

Plusieurs études montrent que les personnes qui sont entrées dans le dispositif RSA il y a plus de 24 mois sont celles qui ont le plus de difficulté à en sortir. Le faible niveau de revenu apporté par cette allocation conduit souvent à une précarisation des situations (impayés de loyers, difficultés à se nourrir, à se vêtir). A ces difficultés matérielles s'ajoute un certain isolement des personnes en situation précaire ainsi qu'une période d'inactivité professionnelle qui s'accroît dans un CV qui peut rebuter les employeurs potentiels. Un accompagnement spécifique doit être proposé à ces bénéficiaires qui cumulent des difficultés d'ordre social, professionnelles et psychologique. Parce que les problématiques embrassent des champs multiples cet accompagnement doit être pluridisciplinaire afin de permettre une prise en charge globale des difficultés d'un même individu. C'est pourquoi en ... le Département des Alpes Maritimes a créé le référent Contact. Ce référent est d'abord un conseiller en insertion professionnelle qui contractualisera avec l'allocataire et avec lequel ce dernier devra aborder l'emploi et la progression de son insertion professionnelle uniquement. L'évocation de difficultés autres sur le plan social et/ou psychologiques donnera lieu à la proposition de rendez-vous avec des spécialistes de ces accompagnements dans un temps très court grâce à la présence dans chaque équipe d'un travailleur social et d'un psychologue pouvant être mobilisé à la demande et autant que nécessaire.

L'approche globale de l'accompagnement mise en place par des professionnels travaillant dans des structures distinctes et devant répondre à des objectifs propres à leur structure se heurte à cette limite de réactivité et donc de délayement de l'accompagnement. Pourtant c'est l'intensivité des rendez-vous et des actions proposées dans un parcours qui permet de constater une évolution rapide des situations. En internalisant ces fonctions tout en préservant leur spécificité, le référent contact va ainsi proposer prioritairement une dynamique aux personnes les plus fragiles et sujettes à un découragement. Ainsi alors que l'on observait une stagnation des personnes présentes entre 2 et 5 ans dans le dispositif, la mise en place du référent Contact a permis dès la première année d'atteindre un taux de sortie de près de 25% comparable à celui atteint par Pôle emploi. L'effet vertueux de ce référent sur les populations les plus « éloignées de l'emploi » a donné lieu à un renforcement des équipes Contact dès l'année 2021. Ce référent aura pour vocation d'accompagner 11 000 personnes bénéficiaires du RSA chaque année. Les associations Reflets et Galice suite à leur réponse

à l'appel à projet « référent socio-professionnel » lancé le 7 septembre 2017, portent ce référent. Un cofinancement FSE intervient à hauteur de 50% pour ce référent.

De nombreux bénéficiaires compris dans cette cible ont un statut de travailleurs indépendant ou d'auto-entrepreneur. Cependant cette activité ne leur procure aucun revenu et les maintient dans le dispositif alors que leurs compétences leur permettraient de trouver un emploi salarié. Cependant renoncer à ce projet d'entreprise pour lequel un investissement pécunier, psychologique, et de nombreux sacrifices ont été faits nécessite un accompagnement spécifique. Ce constat fait lors de la mise en place du référent Contact a conduit au développement d'une branche spécifique au sein des équipes de ces structures dédiées à cet accompagnement au deuil pour les allocataires du RSA. Ce contact spécialisé se nomme contact entrepreneur.

Cap-entreprise

L'objectif de ce dispositif est double : d'une part proposer aux entreprises un service d'aide au recrutement, pour des postes de premier niveau de qualification et, d'autre part, de permettre l'accès à l'emploi aux bénéficiaires du RSA.

Les 7 équipes de Cap entreprise assistent quotidiennement les entreprises dans la définition de leurs besoins en ressources humaines et invitent les bénéficiaires du RSA à se positionner sur une ou plusieurs offres. Ce dispositif permet un accompagnement individuel du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi, ainsi que sa prise de poste jusqu'à la fin de la période d'essai.

L'action Alpes-Maritimes Cap-Entreprises conduit chaque année plus de 6 000 interventions en entreprise, collecte plus de 1.500 offres d'emploi, qui permettent la signature de près de 700 contrats de travail pour des bénéficiaires du RSA.

Alpes-Maritimes Cap-Entreprises est mis en œuvre par le Fondation de Nice PSP ACTES, à la suite d'un appel à projet. Le Département consacre annuellement près de 2 millions d'euros à ce dispositif, dont 50% de ressources du Fonds social européen.

Espaces territoriaux d'insertion et de contrôle

Suite aux résultats très positifs de la « Section contrôle et accompagnement RSA » (SCAR) mise en place en 2015, le Département a décidé d'étendre cette démarche en créant trois « Espaces territoriaux insertion et contrôle » (ETIC), en mai 2017, dans le cadre d'une réorganisation des services, en redéployant les postes (il n'y a donc pas eu de recrutements supplémentaires). Leur mission est à la fois d'accompagner les bénéficiaires vers l'emploi et de contrôler leur situation administrative (prévenir les indus et attribuer le juste droit).

Ces ETIC sont situés à la Maison des Solidarités Départementales (MSD) de Cannes Ouest, de Nice-Ouest et de Nice-Lyautey. Ces unités ont été renforcées afin de faire face au nombre croissant de bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif en 2020. Au lieu des 900 entrées mensuelles constatées en 2019, ce sont entre 1400 et 1600 allocataires qui sont entrés dans le dispositif chaque mois en 2020. Ce constat est directement lié à la crise sanitaire. Ainsi 7 nouveaux référents ont été intégrés aux ETIC, désormais au nombre de 21 auquel s'ajoute un responsable par unité. Ces référents font face à des situations complexes

En année pleine des ETIC recevront plus de 7.500 allocataires pour contrôler leur situation et accompagneront plus de 1.000 personnes dans leurs recherches d'emploi et d'insertion.

Centre d'Orientation RSA

Les trois **Centres d'Orientation RSA** (CORSA) ont initié leur activité en juillet 2017. Ils ont pour mission la réception de l'ensemble des demandeurs du RSA, le contrôle de leur bon droit et l'orientation vers un parcours d'insertion adapté avec comme priorité la reprise d'emploi.

Ils sont localisés dans des sites facilement accessibles en transport en commun : à Cannes (près de la gare), à Nice Ouest (Saint Augustin) et Nice Est (Riquier).

Les CORSA reçoivent près de **10.000 personnes par an**, sur rendez-vous, quelques jours seulement après le dépôt de leur demande de RSA, pour un entretien individuel d'environ une heure. Chaque personne doit se présenter avec l'ensemble des documents permettant de vérifier sa situation (identité, inscription à Pôle Emploi, certificat d'absence de droit à d'autres allocations, documents spécifiques pour les travailleurs indépendants, etc.).

Au cours de l'entretien, un professionnel de l'association API Provence a pour mission :

- De **vérifier** de manière approfondie que la personne remplit réellement toutes les conditions pour prétendre au RSA (situation familiale, patrimoine éventuel, absence de droits potentiels aux allocations de retour à l'emploi, etc.).
- D'**informer** de manière complète et personnalisée le futur bénéficiaire du RSA sur ses droits, ses devoirs, les ressources qui doivent être déclarées chaque trimestre, les modalités d'accompagnement, etc.
- D'**évaluer** la situation de la personne et de désigner l'organisme le mieux adapté pour son accompagnement vers l'emploi et l'insertion.

Ce nouveau dispositif d'orientation fait déjà preuve d'une grande efficacité. En effet, les premières semaines de mise en œuvre répondent parfaitement aux attentes : la prise en charge des allocataires est rapide, le taux d'absentéisme est faible, les usagers sont très satisfaits de la qualité de l'écoute, de l'information et de la prise en charge rapide dont ils bénéficient.

Lutte contre la fraude

Dès 2011, une section « Lutte contre la fraude » a été créée au sein du Département des Alpes Maritimes.

L'efficacité de ce dispositif s'est accrue constamment : 501 sanctions (Amendes et dépôts de plainte) ont été prononcées en 2020 (contre 321 en 2019). 388 sanctions administratives (amendes) ont été prononcées de janvier à octobre 2021. Le montant des indus générés depuis 2013, grâce aux contrôles et à la section Lutte contre la fraude, s'élève à plus de 22 millions d'euros.

- Le dispositif :

La Loi donne au Président du Département la possibilité de recueillir les informations nécessaires au contrôle du dispositif du RSA dans un objectif de paiement à bon droit.

Le dispositif repose sur :

- La détection des fraudes, à travers le partenariat avec la CAF des Alpes-Maritimes, l'exploitation par datamining de cibles déterminées et l'examen en continu des dossiers traités par ailleurs. Dans ce cadre, plusieurs projets sont en cours de développement au sein de la section lutte contre la fraude, notamment, le renforcement du contrôle pour les personnes résidant hors du territoire Français via une vérification des adresses IP (une phase test est prévue fin 2021-début 2022), ainsi que la mise en place d'une intelligence artificielle permettant de déceler les anomalies dans les parcours d'insertion.
- Des sanctions : remboursement des sommes indues, amendes administratives et/ou dépôts de plainte.
- Mise en œuvre :

La section travaille en lien étroit avec la CAF des Alpes-Maritimes, qui dispose de moyens d'investigation complémentaires à ceux du département, permettant :

- Le traitement systématique de toutes les anomalies signalées par les Unités Administratives d'Insertion, les Espaces Territoriaux d'Insertion et de Contrôle et les services sociaux.
- L'exploitation et le rapprochement des fichiers permettant de contrôler le respect de l'ouverture du droit au RSA et de détecter des anomalies dans le cadre de déclarations effectuées par les usagers : détection d'événements anormaux tels qu'une fausse déclaration susceptible de constituer une fraude au RSA (« datamining »)
- Les visites à domicile pour détecter les écarts entre le train de vie et les déclarations. Seuls les agents de la CAF ont cette assermentation.

Le Département a été le premier à mettre en œuvre des pénalités administratives, en substitution de la procédure pénale pour les faits concernant des montants faibles. Ainsi, en cas de fraude avérée, le président

du Département a la possibilité d'infliger directement une amende administrative, dont le montant varie entre 110 et 6 436 euros et être doublée en cas de récidive.

- Évolution : les chiffres clefs (octobre 2021)

	Amendes administratives	Dépôts de plainte
Sanctions 2019	319	2
Sanctions 2020	496	5
Sanctions 2021 (janvier à octobre)	388	8
TOTAL	1203	15
Cumul depuis 2013	2514	132

Le total des amendes prononcées s'élève, au 31 octobre 2021, à 1 322 935 €. Le montant des indus générés à 22 885.442 €.

Suivi des obligations de recherche d'emploi

« Le bénéficiaire du revenu de solidarité active est tenu de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle ». [Loi du 1er décembre 2008](#)

Le versement du RSA peut être suspendu pour les personnes qui refusent d'établir un Plan personnalisé d'accès à l'emploi ou un Contrat d'engagements réciproques, ou pour celles qui ne respectent pas les engagements pris. La suspension du RSA est décidée par le Président du Conseil départemental, après avis d'une équipe pluridisciplinaire. Le bénéficiaire du RSA et son référent unique d'accompagnement sont invités à faire connaître leurs observations avant la réunion de l'équipe pluridisciplinaire.

Le Département des Alpes-Maritimes est très attaché au suivi des engagements des allocataires, et les suspensions du versement du RSA, qui sont souvent l'occasion pour les allocataires de reprendre contact avec des démarches d'insertion, ont été en croissance au cours des dernières années. En 2019, le nombre de suspension s'élevait à 8363 contre 6133 en 2020. Cette baisse s'explique essentiellement par le maintien des allocations sur la période du premier confinement (mars, avril, mai 2020). En 2021, le nombre de suspension prononcées s'élèvent à 7961 de janvier 2021 à juillet 2021, soit près de 11% de plus que les suspensions

prononcées pour l'année 2020. Les motifs de ces suspensions sont prioritairement l'absence de signature d'un contrat d'engagement réciproque, ainsi que la non-production de pièces administratives nécessaire à la poursuite de la perception de l'allocation.

Dans 40% des cas, les allocataires se manifestent rapidement et réengagent leurs démarches d'insertion, ce qui permet de reprendre immédiatement le versement de l'allocation.

La gestion des suspensions du RSA et l'organisation des équipes pluridisciplinaires constituent les principales missions des trois **Unités administratives d'insertion** (UAI).